



ANIÈRES



COMPTE RENDU ADMINISTRATIF ET FINANCIER 2024

QUATRIÈME RAPPORT DE LA LÉGISLATURE 2020-2025

ANIERES.CH



**MESDAMES LES CONSEILLÈRES MUNICIPALES,
MESSIEURS LES CONSEILLERS MUNICIPAUX,**

En application des prescriptions de l'article 48 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, j'ai l'honneur, avec mes collègues du Conseil administratif, de vous présenter et de soumettre à votre examen le quatrième rapport administratif et financier de la période législative 2020-2025 sur l'activité des autorités municipales.

Nous saisissons cette occasion pour remercier ici toutes les personnes qui aident les autorités communales à remplir les tâches de plus en plus nombreuses et complexes dont elles ont la charge.

Pascal WASSMER
Maire



SOMMAIRE

RAPPORT ADMINISTRATIF 2024 4

Autorités communales	6
Séances du Conseil municipal	10
Administration communale	13
Fondations communales	14
Groupement intercommunal	25
État civil intercommunal	30
Corps constitués	32
Votations	37
Population	40
École	41
Entraide sociale	43
Autorisations de construire	44
Gestion des déchets	45

FINANCES COMMUNALES 2024 46

Centimes additionnels communaux	48
Comptes du bilan	49
Comptes de fonctionnement	55
Tableaux financiers et rapport	61



ANIÈRES

RAPPORT ADMINISTRATIF 2024



AUTORITÉS COMMUNALES

RAPPORT ADMINISTRATIF 2024

EXÉCUTIF

PASCAL WASSMER

Maire dès le 01.06.2020
Le Centre
Dicastères: Finances, assainissement,
routes, sécurité et développement
durable
Adjoint:
01.06.2015 - 31.05.2020
CM Le Centre:
19.02.2013 - 31.05.2015

CLAUDINE HENTSCH

Adjointe dès le 09.10.2019
Ensemble pour Anières
Dicastères: Urbanisme &
constructions, petite enfance
CM Ensemble pour Anières:
01.06.2015 - 08.10.2019

PASCAL PÉCAUT

Adjoint dès le 01.06.2020
Plus Que Jamais Aniérois
Dicastères: Sociale, culture et loisirs
CM Le Centre radical
démocrate chrétien:
01.06.1995 - 30.05.2007

CONSEIL MUNICIPAL

CORINNE ALHANKO-BAUER

Libéral:
24.03.2009 - 31.05.2014
Libéral-Radical:
dès le 01.06.2015

DENYSE BARBEZAT-FORNI

Anières différemment:
2003 - 2015
Ensemble pour Anières:
dès le 01.06.2015

STÉPHANIE BARON LEVRAT

Ensemble pour Anières:
dès le 12.11.2019

MERET BLANC-ODERMATT

Libéral-Radical:
dès le 01.01.2022

PIERRE-YVES DECHEVRENS

Le Centre radical démocrate-chrétien:
2011 - 2015
Le Centre:
dès le 01.06.2015

CAROLINE DOMBRE

Ensemble pour Anières:
dès le 01.06.2020

PHILIPPE GAILLARD

Anières différemment:
2011 - 2015
Ensemble pour Anières:
dès le 01.06.2015

YVES GUBELMANN

Libéral-Radical:
dès le 01.06.2015

NICOLE IMHOF

Le Centre:
dès le 01.06.2020

GUY MUSY

Ensemble pour Anières:
dès le 01.06.2020

ANITA PORDES

Libéral-Radical:
dès le 01.06.2015

GIUSEPPE RICCIUTI

Libéral-Radical:
01.06.2015 - 31.05.2020
et dès le 15.09.2020

JEAN-LUC RICHARDET

Ensemble pour Anières:
dès le 01.06.2020

ALEXANDRE SOUCAS

Libéral-Radical:
26.01.2016 - 18.09.2018
Ensemble pour Anières:
dès le 01.06.2020

CLAIRE THIBAUT-BULLIARD

Libéral-Radical:
dès le 08.10.2019

ONUR VON BURG

Ensemble pour Anières:
dès le 01.01.2022

ERIC WEHRLI

Le Centre:
dès le 01.06.2020



BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

YVES GUBELMANN
Président 01.06.2023 - 31.05.2024
Vice-Président jusqu'au 31.05.2023

STÉPHANIE BARON-LEVRAT
Présidente dès le 01.06.2024
Vice-Présidente 01.06.2023 - 31.05.2024

ERIC WEHRLI
Vice-Président dès le 01.06.2024

ALEXANDRA PLANCHON
Secrétaire jusqu'au 29.02.2024

ALEXANDRA DERUAZ
Secrétaire 01.03.2024 - 31.05.2024
Secrétaire ad interim
01.06.2024 - 31.08.2024

MARINA RUBIERA
Secrétaire dès le 01.09.2024

COMPOSITION DES DIFFÉRENTES COMMISSIONS

PLR = Parti Libéral-Radical
LC = Le Centre
EPA = Ensemble pour Anières

PARTI PRÉNOM ET NOM		
FINANCES		
Présidence	PLR	Meret BLANC-ODERMATT, jusqu'au 31.05.2024
	EPA	Alexandre SOUCAS, dès le 01.06.2024
Vice-Présidence	EPA	Alexandre SOUCAS, jusqu'au 31.05.2024
	PLR	Meret BLANC-ODERMATT, dès le 01.06.2024
Membres Exécutif: Pascal WASSMER	LC	Pierre-Yves DECHEVRENS
	PLR	Yves GUBELMANN
	EPA	Guy MUSY
	PLR	Giuseppe RICCIUTI
	EPA	Jean-Luc RICHARDET
	EPA	Onur VON BURG
	LC	Eric WEHRLI
URBANISME ET CONSTRUCTIONS		
Présidence	EPA	Jean-Luc RICHARDET, jusqu'au 31.05.2024
	LC	Eric WEHRLI, dès le 01.06.2024
Vice-Présidence	LC	Eric WEHRLI, jusqu'au 31.05.2024
	PLR	Claire THIBAUT BULLIARD, dès le 01.06.2024
Membres Exécutif: Claudine HENTSCH	EPA	Denyse BARBEZAT-FORNI
	EPA	Stéphanie BARON LEVRAT
	EPA	Philippe GAILLARD
	PLR	Yves GUBELMANN
	LC	Nicole IMHOF
	PLR	Anita PORDES
	PLR	Claire THIBAUT BULLIARD, jusqu'au 31.05.2024
	EPA	Jean-Luc RICHARDET, dès le 01.06.2024



PARTI PRÉNOM ET NOM		
ASSAINISSEMENT, ROUTES, SÉCURITÉ, DÉVELOPPEMENT DURABLE		
Présidence	EPA	Caroline DOMBRE, jusqu'au 31.05.2024
	PLR	Corinne ALHANKO-BAUER, dès le 01.06.2024
Vice-Présidence	PLR	Corinne ALHANKO-BAUER, jusqu'au 31.05.2024
	LC	Pierre-Yves DECHEVRENS, dès le 01.06.2024
Membres	EPA	Stéphanie BARON LEVRAT
Exécutif: Pascal WASSMER	PLR	Meret BLANC-ODERMATT
	LC	Pierre-Yves DECHEVRENS, jusqu'au 31.05.2024
	EPA	Caroline DOMBRE, dès le 01.06.2024
	EPA	Philippe GAILLARD
	PLR	Anita PORDES
	EPA	Alexandre SOUCAS
	LC	Eric WEHRLI
SOCIALE, CULTURE ET LOISIRS		
Présidence	LC	Nicole IMHOF, jusqu'au 31.05.2024
	PLR	Giuseppe RICCIUTI, dès le 01.06.2024
Vice-Présidence	PLR	Giuseppe RICCIUTI, jusqu'au 31.05.2024
	EPA	Guy MUSY, dès le 01.06.2024
Membres	PLR	Corinne ALHANKO-BAUER
Exécutif: Pascal PÉCAUT	EPA	Denyse BARBEZAT-FORNI
	LC	Pierre-Yves DECHEVRENS
	EPA	Caroline DOMBRE
	EPA	Guy MUSY, jusqu'au 31.05.2024
	LC	Nicole IMHOF, dès le 01.06.2024
	PLR	Claire THIBAUT-BULLIARD
	EPA	Onur VON BURG



NOMINATIONS ET DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PARTI NOM ET PRÉNOM		
DÉLÉGUÉ AU FEU		
	EPA	Alexandre SOUCAS
DÉLÉGUÉ NOCTAMBUS		
	EPA	Guy MUSY
DÉLÉGUÉE COMMUNES-ÉCOLE		
	LC	Nicole IMHOF
DÉLÉGUÉE FONDATION LA T'ANIÈRES		
	PLR	Anita PORDES
DÉLÉGUÉES FONDATION LA T'ANIÈRES BUREAU		
	EPA	Caroline DOMBRE
	LC	Nicole IMHOF
DÉLÉGUÉE GROUPEMENT INTERCOMMUNAL DE LA PETITE ENFANCE COHERAN&CO (GIPEC)		
	PLR	Corinne ALHANKO-BAUER
FONDATION DE LA COMMUNE D'ANIÈRES POUR LE LOGEMENT		
Présidence		Claudine HENTSCH
Vice-Présidence	PLR	Giuseppe RICCIUTI
Membres	EPA	Denyse BARBEZAT-FORNI
Exécutif: Claudine HENTSCH	LC	Eric WEHRLI

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

RAPPORT ADMINISTRATIF 2024

En 2024, le Conseil municipal a siégé 9 fois. Vous trouverez ci-dessous le résumé des points clés traités lors de ses séances. Les procès-verbaux peuvent être consultés sur le site internet de la Commune d'Anières www.anieres.ch sous la rubrique « Documents à télécharger » et PVs CM Législature 2020-2025.



SÉANCE DU 16 JANVIER 2024

PAS DE DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 13 FÉVRIER 2024

PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS

› Délibération No 2020-2025 D – 100

Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit complémentaire de construction de 95'000 CHF (TTC) pour la mise aux normes des quais des arrêts de bus communaux à des fins de respect de la loi fédérale sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées.

› Délibération No 2020-2025 D – 101

Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit de construction de 265'000 CHF (TTC) pour la réalisation d'une zone 30km/h au chemin des Avallons et l'assainissement de la zone 30km/h du village.

› Délibération No 2020-2025 D – 102

Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit de réalisation de 115'000 CHF (TTC) pour la mise en œuvre de la politique du stationnement communale.

› Délibération No 2020-2025 D – 103

Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de 40'300 CHF (TTC) destiné aux honoraires des mandataires du PDCom pour les modifications et l'élaboration de la stratégie de densification accrue de la zone 5 suite à la consultation publique de la révision du plan directeur communal – PDCom.

PROJETS DE RÉSOLUTIONS

› Résolution No 2020-2025 R 011

Résolution du Conseil municipal relative au projet de plan directeur communal.

ÉLECTION DE LA SECRÉTAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Pour la période du 01.03.2024 au 31.05.2024 en remplacement de Mme Alexandra PLANCHON.

Mme Alexandra DERUAZ est nommée en qualité de secrétaire du Conseil municipal.

SÉANCE DU 12 MARS 2024

PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS

› Délibération No 2020-2025 D – 104

Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement complémentaire de 143'000 CHF (TTC) pour la mise en œuvre de la rénovation de l'éclairage de trois courts de tennis - Parcelle N°5270/ RF 29 propriété de la Commune d'Anières.

› Délibération No 2020-2025 D – 105

Proposition du Maire relative à la dissolution de la Fondation de la Commune d'Anières pour le logement.

› Délibération No 2020-2025 D – 106

Proposition du Maire relative l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2024 de 9'500 CHF (TTC), destiné à l'organisation d'une exposition photographique extérieure sur le thème « de la terre à l'assiette ».



SÉANCE DU 23 AVRIL 2024

PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS

› Délibération No 2020-2025 D – 107

Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit de réalisation de 198'000 CHF (TTC) pour la rénovation des ouvrages d'art communaux.

› Délibération No 2020-2025 D – 108

Proposition du Maire relative à l'acquisition et au financement, par l'ouverture d'un crédit de réalisation de 10'600'000 CHF (TTC), du projet de construction d'appartements adaptés aux besoins des seniors et personnes à mobilité réduite afin de faciliter leur maintien sur la commune. Parcelle No 6329/RF39, sise route de Chevrens 100 à Anières.

› Délibération No 2020-2025 D – 109

Délibération relative à l'approbation du plan localisé de quartier PLQ «Cortenaz» - No 30137-502 du 23 avril 2024 – Parcelle No 5074/RF 28.

PRÉSENTATION DES COMPTES DE L'EXERCICE 2023

À l'unanimité, le Conseil municipal a donné son accord pour renvoyer les comptes de l'Exercice 2023 à la commission des Finances du 07 mai 2024 pour analyse et préavis.

SÉANCE DU 21 MAI 2024

PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS

› Délibération No 2020-2025 D – 110

Proposition du Maire relative à l'approbation des comptes annuels 2023 dans leur intégralité et des crédits budgétaires supplémentaires 2023.

› Délibération No 2020-2025 D – 111

Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit d'étude d'un montant de 85'000 CHF (TTC) pour la réalisation d'une bulle hivernale couvrant les 3 terrains de tennis, comprenant locaux de stockage, ventilation et production de chaleur à l'immeuble, sis route de la Côte d'Or 10 – Parcelle N° 5270/RF 29 en zone sportive – Propriété de la commune d'Anières.

ÉLECTION DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL – ANNÉE 2024 - 2025

Mme Stéphanie BARON-LEVRAT en qualité de Présidente du Conseil municipal.

M Eric WEHRLI

en qualité de vice-Président du Conseil municipal.

Mme Alexandra DERUAZ

en qualité de secrétaire ad interim du Conseil municipal jusqu'au 31 août 2024.

SÉANCE DU 11 JUIN 2024

PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS

› Délibération No 2020-2025 D – 112

Proposition de M. le Maire relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2024 de 30'000 CHF (TTC), destiné à l'acquisition d'une autolaveuse pour le nettoyage des parkings souterrains communaux.

› Délibération No 2020-2025 D – 113

Proposition de M. le Maire relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2024 de 160'000 F, destiné à la mise en place de subventions communales dans le cadre du programme d'accompagnement pour la transition énergétique des propriétaires individuels.

SÉANCE DU 10 SEPTEMBRE 2024

PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS

› Délibération No 2020-2025 D – 114

Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 50'000 CHF (TTC) pour la poursuite de l'étude visant à la création d'une zone sportive intercommunale (CoHerAn) le long du chemin des Ambys à Anières – Sur les parcelles 5521B et 5522B/Flle 42. Sociétés Infrasport et HBexpertimmo.

ÉLECTION DE LA SECRÉTAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL (DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2024 AU 31 MAI 2025).

Mme Marina RUBIERA

est nommée en qualité de secrétaire du Conseil municipal.

SÉANCE DU 12 NOVEMBRE 2024

PAS DE DÉLIBÉRATIONS

PRÉSENTATION DU PROJET DE BUDGET 2025

À l'unanimité, le Conseil municipal a donné son accord pour le renvoi du projet de budget 2025 à la commission des Finances du 19 novembre 2024 pour analyse et préavis.

**SÉANCE DU
17 DÉCEMBRE 2024****PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS****› Délibération 2020-2025 – D 115**

Proposition du Maire relative au budget de fonctionnement annuel 2025, au taux des centimes additionnels, ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter.

› Délibération 2020-2025 – D 116

Proposition du Maire relative aux indemnités allouées en 2025 aux Maire et Adjoints du 1^{er} janvier au 31 mai, puis aux Conseillers administratifs du 1^{er} juin au 31 décembre.

› Délibération 2020-2025 – D 117

Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de 4 470 302.61 CHF dans le but de réaliser des amortissements complémentaires en 2024.

› Délibération 2020-2025 – D 118

Proposition du Maire relative à l'ouverture du crédit de 514'000 CHF destiné au versement de la contribution annuelle 2025 au FIDU pour le versement de subventions d'investissement aux communes genevoises.

› Délibération 2020-2025 – D 119

Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit de construction de 134'000 CHF (TTC) pour la relocation de places de stationnement et d'éléments modérateurs de trafic à la route de Chevrens – hameau de Bassy.

› Délibération 2020-2025 – D 120

Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit de construction de CHF 278'000 TTC pour la réalisation d'un trottoir au chemin des Avallons 15 et d'une liaison piétonne entre le chemin des Avallons et la route d'Hermance.

› Délibération 2020-2025 – D 121

Proposition du Maire relative à l'annulation de la délibération N° 2020-2025 D – 079 du 14 février 2023 – « Proposition du Maire relative à la participation au capital social d'un montant de 2'200'000 CHF de la commune d'Anières en faveur de la société CADi-LAC SA en formation pour la réalisation d'un chauffage à distance sur la commune d'Anières ».

› Délibération 2020-2025 – D 122

Proposition du Maire relative à l'annulation de la délibération No 2020-2025 D – 080 du 14 février 2023 – « Proposition du Maire relative à l'octroi d'un prêt de 2'300'000 CHF de la commune d'Anières en faveur de la société CADi-LAC SA en formation pour la réalisation d'un chauffage à distance sur la commune d'Anières ».

› Délibération 2020-2025 – D 123

Proposition du Maire relative à l'annulation de la délibération No 2020-2025 D – 099 du 12 décembre 2023 – « Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit de 4'500'000 CHF destiné à l'octroi d'un prêt en faveur de la société CADi-LAC SA en formation pour la réalisation d'un chauffage à distance sur la commune, sous conditions ».

› Délibération 2020-2025 – D 124

Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit de construction d'un montant total de 19'500'000 CHF (TTC) pour la réalisation d'un réseau de chauffage à distance comprenant le raccordement et les équipements de 39 sous-stations.

› Délibération 2020-2025 – D 125

Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit de construction d'un montant total de 2'000'000 CHF (TTC) pour le raccordement et les équipements de 22 sous-stations en sus des 39 sous-stations initialement prévues dans le cadre du projet de réalisation d'un chauffage à distance

› Délibération 2020-2025 – D 126

Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement complémentaire de 682'000 CHF (TTC) destiné à la réalisation des aménagements extérieurs (préau) dans le cadre des travaux de l'agrandissement de l'école, sise rue Centrale 64. Parcelle No 5573/RF 29.

› Délibération 2020-2025 – D 127

Proposition du Maire relative à l'approbation du bilan et du compte de pertes et profits de la « Fondation de la commune d'Anières pour le logement » – Exercice 2023.

ADMINISTRATION COMMUNALE

RAPPORT ADMINISTRATIF 2024

En 2024, le personnel communal s'est acquitté de ses tâches, avec ses compétences respectives, à la plus grande satisfaction de l'Exécutif communal.

EFFECTIF AU 31.12.2024:

ADMINISTRATION

Claire ARMELI
Communication et informatique
(temps partiel à 80 %)
jusqu'au 31.08.2024

Marie CHAVAZ
Finances
(temps partiel à 80 %)

Sonia CRELIER
Manifestations et subventions
jusqu'au 31.08.2024

Christèle DELEAVAL
Collaboratrice administrative &
Réception, Locations
(temps partiel à 80 %, puis à 90 %)

Alexandra DERUAZ
Secrétaire générale

Salwa EL SHEIKH
Communication et informatique
(temps partiel à 80 %)
dès le 01.10.2024

Olivier LORENZI
Manifestations
dès le 15.08.2025
(temps partiel à 80 %)

Ingrid MARTIN
Collaboratrice administrative &
Réception, Subventions
(temps partiel à 70 % ; puis à 100 %)

Marina RUBIERA
Assistante de direction
dès le 01.07.2024,
Secrétaire du Conseil municipal
dès le 01.09.2024
(temps partiel 90 %)

Nadia SYNDE
Collaboratrice administrative &
Réception
(temps partiel à 70 % puis à 60 %
dès le 01.10.2024)

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

Eric BARTHOLE
Urbanisme & environnement
(temps partiel à 70 %)
dès le 08.07.2024

Anne BOSSHARD
Urbanisme et environnement

Caroline DESTREZ
Développement durable
Assistante technico-administrative
(temps partiel à 50 % puis à 80 %
dès le 01.02.2024)

Marc EUDIER
Urbanisme & environnement
(temps partiel à 70 %)

Frédéric GRILLET
Domaine public & environnement

BÂTIMENTS

Arlindo APARICIO DE ALMEIDA
Concierge

Marco PULIDO
Responsable entretien des bâtiments

SERVICE PARCS & VOIRIE

Christian GOUDART
Parcs & Voirie
dès le 01.10.2024

Loïc MAMET
Parcs & Voirie
dès le 21.10.2024

Olivier MEYER
Responsable Parcs & Voirie

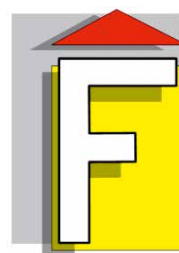
Didier MOREL-VUILLIEZ
Parcs & Voirie

Milos MILOVANCEVIC
Patrouilleur scolaire
(temps partiel à 29.87 %)

FONDACTIONS COMMUNALES

RAPPORT ADMINISTRATIF 2024

FONDATION DE LA COMMUNE D'ANIÈRES POUR LE LOGEMENT



Le Conseil de fondation s'est réuni à 2 reprises en 2024.

MEMBRES DU CONSEIL DE FONDATION

- › Mme Claudine HENTSCH,
Présidente
- › M. Giuseppe RICCIUTI,
vice-président

Membres :

- › M. Fabrice D'ORLANDO
- › M. André THIEVENT
- › M. Romano GUARISCO
- › Mme Corinne ROSSET BONVIN
- › Mme Dominique
DE SAINT-PIERRE
- › M. Eric WEHRLI
- › Mme Denyse BARBEZAT-FORNI
- › Mme Dominique LAZZARELLI,
secrétaire

SÉANCE DU 18 MARS 2024

Outre l'approbation du projet de procès-verbal de la séance du 29 novembre 2023, le Conseil de fondation a traité les points suivants :

COMPTES DE L'EXERCICE 2023

Après avoir passé les lignes des comptes de fonctionnement et d'investissement et Mme la Présidente ayant répondu à toutes les questions, le Conseil de Fondation approuve, à l'unanimité, les comptes de l'Exercice 2023.

DISSOLUTION DE LA FONDATION DE LA COMMUNE D'ANIÈRES POUR LE LOGEMENT

Mme la Présidente présente un document détaillé sur la dissolution de la Fondation et le futur du bâtiment sis au 100, rte de Chevrens. Les membres en prennent connaissance, sachant que la majorité du Conseil regrette ce transfert du projet de la ferme à la Commune et que la Fondation ne puisse perdurer.

Lors du Conseil municipal du 12 mars 2023, il y a eu vote favorable sur la dissolution de la Fondation.

L'exposé de motifs de la délibération mentionne que le projet de construction de la Fondation sera repris par la Commune.

Il a été convenu de mandater la fiduciaire Sfer pour la liquidation. Dans le cadre de la liquidation de la Fondation, la valeur du projet est actuellement réévaluée.

La valeur estimée est, actuellement, de 3'080'00 CHF (hors aménagement), la valeur de l'achat en 2018 était de 2'415'000 CHF.

À l'issue d'un débat nourrit, le Conseil de Fondation est d'accord, à l'unanimité, de vendre le projet à la Commune. Elle rapportera également à l'Exécutif la volonté ferme du Conseil pour que le projet soit porté uniquement par la Commune.



SÉANCE DU 27 NOVEMBRE 2024

Outre l'approbation du projet de procès-verbal de la séance du 18 mars 2024, le Conseil de fondation a traité les points suivants :

RETOUR SUR LA VOTATION DU RÉFÉRENDUM CONTRE LE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DESTINÉ À L'ACQUISITION DU PROJET DE CONSTRUCTION D'APPARTEMENTS ADAPTÉS AUX BESOINS DES SENIORS ET PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE

Le Conseil de Fondation prend acte du résultat du référendum contre le projet de la ferme de Chevrens, suite à la votation communale du 24 novembre 2024.

Mme la Présidente donne quelques informations reçues du Comité référendaire. Une discussion s'en suit, tant sur les raisons du résultat des urnes que sur la suite qui sera donnée à ce projet, qui malheureusement devra être repris et modifié.

Informations sur le vote de la loi abrogeant la fondation de la commune d'Anières pour le logement adopté par le Grand Conseil.

Mme la Présidente annonce que le délai de recours court jusqu'au 8 décembre 2024. Pour le moment, personne ne s'est opposé à la loi abrogeant la Fondation.

Elle ajoute avoir déjà contacté le fiduciaire qui procédera à la liquidation. Elle a également discuté avec les mandataires pour demander aux entreprises qu'elles envoient leur facture afin d'avancer avec la liquidation.

BUDGET 2025

Malgré la situation de la Fondation, dont la liquidation a été actée, elle se doit de présenter un budget pour l'Exercice 2025, tenant compte que la comptabilité et le transfert ne pourront être réalisés encore en 2024.

Ce projet de budget 2025 est présenté aux membres et après avoir passé en revue ce document, le Conseil de Fondation, à l'unanimité, approuve ce budget 2025.

Claudine HENTSCH
Présidente du Conseil de Fondation

**Fondation de la Commune d'Anières
pour le logement**

Bilan au 31 décembre	2 0 2 4	2 0 2 3
	CHF	CHF
A c t i f		
Patrimoine financier		
Disponibilités	274'547.58	456'781.49
Créances	3'989.80	0.00
Actifs de régularisation	3'863.15	160.15
Placements financiers	996'000.00	992'000.00
Immobilisations corporelles Patrimoine financier	3'377'582.00	3'183'268.80
	4'655'982.53	4'632'210.44
Total de l'actif	4'655'982.53	4'632'210.44
P a s s i f		
Capitaux de tiers		
Engagements courants	43'872.04	0.00
Passifs de régularisation	9'500.00	9'919.85
	53'372.04	9'919.85
Capital propre		
Capital de dotation	5'100'000.00	5'100'000.00
Déficit du bilan	-497'389.51	-477'709.41
	4'602'610.49	4'622'290.59
Total du passif	4'655'982.53	4'632'210.44



**Fondation de la Commune d'Anières
pour le logement**

Compte de résultats de l'exercice	Budget	2 0 2 4	2 0 2 3
	CHF	CHF	CHF
Charges d'exploitation			
<i>Charges de personnel</i>			
Jetons de présence	15'000	6'390.00	9'412.50
Secrétariat	20'000	0.00	0.00
Autres frais de personnel	1'000	0.00	0.00
	36'000	6'390.00	9'412.50
<i>Autres charges d'exploitation</i>			
Honoraires comptabilité et de révision	15'000	10'876.90	11'093.10
Honoraires de conseillers externes	2'000	0.00	0.00
Matériel de bureau, imprimés, port	500	-12.70	12.70
	17'500	10'864.20	11'105.80
Total des charges d'exploitation	53'500	17'254.20	20'518.30
Revenus d'exploitation			
Revenus de transfert	0	0.00	0.00
Total des revenus d'exploitation	0	0.00	0.00
Résultat d'exploitation	-53'500	-17'254.20	-20'518.30
<i>Charges financières</i>			
Frais de banque	700	464.70	141.60
Frais de port	300	-31.10	31.10
Frais de concours	0	0.00	0.00
Prestations de services & honoraires	15'000	1'797.20	10'394.65
Autres entretiens courants des biens fonds	1'000	0.00	0.00
Eau, Energie, combustible	1'000	0.00	0.00
Impôts	4'000	7'425.65	5'690.40
Primes d'assurances de choses	4'500	3'995.70	3'907.80
Honoraires juridiques	0	0.00	0.00
Autres entretiens courants des biens fonds	1'000	0.00	0.00
Autres charges financières	2'000	0.00	0.00
Frais de réception	500	173.00	722.00
	30'000	13'825.15	20'887.55
<i>Revenus financiers</i>			
Revenus des intérêts	0	11'399.25	0.00
		11'399.25	0.00
Résultat financier	-30'000	-2'425.90	-20'887.55
Résultat total du compte de résultats	-83'500	-19'680.10	-41'405.85

**Fondation de la Commune d'Anières
pour le logement**

Tableau de flux de trésorerie	2 0 2 4
	CHF
Résultat total du compte de résultats	-19'680.10
+ Attribution correction de valeur loyer à recevoir	0.00
- Augmentation / + diminution des créances	-3'989.80
- Augmentation / + diminution des actifs de régularisation	-3'703.00
+ Augmentation / - diminution des passifs de régularisation	-419.85
Flux de trésorerie provenant de l'activité opérationnelle	-27'792.75
- Flux liés aux placements financiers (CT)	-4'000.00
- Flux liés aux immob. Corp. Du PF (It)	-150'441.16
Flux de trésorerie provenant de l'activité de placement dans le PF	-154'441.16
Flux de trésorerie provenant de l'activité de financement	0.00
Variations des liquidités	-182'233.91
Liquidités à court terme au 01.01	456'781.49
Liquidités à court terme au 31.12	274'547.58
Variations des liquidités	-182'233.91



Fondation de la Commune d'Anières
pour le logement

Etat du capital propre

Capitaux propres	Solde au 01.01.2024	Augmentation	Diminution	Solde au 31.12.2024
Capital de dotation	5'100'000.00			5'100'000.00
Résultat annuel	(41'405.85)	(19'680.10)	41'405.85	(19'680.10)
Résultats cumulés des années précédentes	(436'303.56)	(41'405.85)		(477'709.41)
<i>Excédent / découvert du bilan</i>	<i>(477'709.41)</i>	<i>(61'085.95)</i>	<i>41'405.85</i>	<i>(497'389.51)</i>
Total capitaux propres	4'622'290.59	(61'085.95)	41'405.85	4'602'610.49



FONDATION LA T'ANIÈRES POUR LA PETITE ENFANCE



Rapport de la Fondation La T'Anières pour la petite enfance – année 2024

Durant l'année 2024, le conseil de Fondation de la T'Anières a siégé deux fois, le 24 avril et le 6 novembre 2024.

Les membres, invitées et invité, suivants ont assisté à ces séances :

- › Claudine HENTSCH, Présidente et représentante de l'exécutif
- › Caroline DOMBRE, vice-présidente du bureau et représentante du Conseil municipal
- › Anita PORDES, représentante du Conseil municipal
- › Nicole IMHOF, représentante du Conseil municipal
- › Frédéric CHAVE, représentant Pop et Poppa
- › Cindy BETTEX & Fabienne GUERINEAU, éducatrices responsables
- › Valérie CIRIOLO, représentante du personnel de la T'Anières
- › Artemis RIAZI & Alexandra RUEPP, représentantes des parents

Par ailleurs, au mois d'avril, le conseil de la Fondation a accueilli une invitée, Mme Christèle DELÉVAL. Elle assurera le support administratif de la Fondation et la continuité pour les prochaines législatures.

ÉLÉMENTS FINANCIERS

En 2024, le total des charges est de **1'045'000 CHF** dont **814'000 CHF** de coûts ressources humaines et **105'000 CHF** de loyer.

Les revenus ont été générés par :

- › les écolages versés par les parents : **236'000 CHF** ;
- › la subvention financière de la commune d'Anières : **692'000 CHF** ;
- › la subvention en nature de la commune d'Anières pour les loyers : **105'000 CHF** ;
- › autres recettes : **6'000 CHF**.

Suite à la proposition du bureau de la Fondation et avec l'accord de l'Exécutif, le conseil de la Fondation a validé une augmentation des tarifs pour l'année scolaire 2024-2025 de 5 %.

INSCRIPTIONS

La rentrée scolaire 2024-2025 s'est bien passée, sereine et calme.

Du côté des inscriptions, les taux d'occupation de la T'Anières pour l'année civile 2024 ont été très bons.

- › La garderie des tout-petits (de 1 an à 2 ans) a accueilli 17 enfants avec un taux d'occupation moyen de 93 %. 9 enfants habitent Anières, pour la période de janvier à juin 2024.
- › La garderie des tout-petits a accueilli 10 enfants avec un taux d'occupation moyen de 65 %. 8 enfants habitent Anières, pour la période août à décembre 2024.
- › L'espace de vie décloisonné (de 2 ans à l'entrée à l'école) a compté 33 enfants inscrits, pour un taux d'occupation moyen de 100 % pour les journées et 94 % pour les matinées. 22 des enfants inscrits habitent Anières, pour la période de janvier à juin 2024.

- › L'espace de vie décloisonné (de 2 ans à l'entrée à l'école) a compté 34 enfants inscrits, pour un taux d'occupation moyen de 99 % pour les journées et 88 % pour les matinées. 22 des enfants inscrits habitent Anières, pour la période d'août à décembre.



LA VIE À LA T'ANIÈRES

L'équipe de la T'Anières propose de nombreuses animations tout au long de l'année, notamment :

- › Une réunion des parents avec un film présentant la vie de l'institution.
- › Le café des parents.
- › Une fête de l'Escalade.
- › Une fête de Noël avec un spectacle et la présence du Père Noël.
- › La participation au festival Mini Black Movie.
- › Une chasse aux œufs à Pâques.
- › Trois visites de l'école pour les futurs élèves.
- › Une course d'école au MEG (Musée d'ethnographie de Genève).
- › Une fête des promotions sur le thème de l'art « les artistes en herbe ».

Un enfant a présenté des besoins éducatifs particuliers. Aussi l'équipe a dû faire appel à une personne supplémentaire (dès le retour des vacances de Pâques et jusqu'à la fin juin 2024) afin de permettre une meilleure prise en charge du groupe d'enfants.

Un grand merci à toute l'équipe qui prend à cœur son travail et qui est toujours aussi dynamique !

Mme Christèle DELÉVAL
Collaboratrice administrative
de la Mairie d'Anières





RAPPORT

de l'Organe de révision sur le contrôle restreint
au Conseil de Fondation de la
FONDATION LA T'ANIERES POUR LA PETITE ENFANCE - Anières

En notre qualité d'Organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de la **FONDATION LA T'ANIERES POUR LA PETITE ENFANCE** pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2024.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Conseil de Fondation alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ou d'autres violations de la loi ne font pas partie de notre contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi suisse et aux statuts.

Lausanne, le 2 avril 2025
FTS/LBO/apo

INTERMANDAT SA Société Fiduciaire


Frédéric TSCHUMY
Expert-réviseur agréé ASR
Réviseur responsable


Laurent BORGEAUD
Expert-réviseur agréé ASR

Annexes : - comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe)

Fondation La T'Anières pour la petite enfance
Anières

Page 1

BILAN

Au 31 décembre

2024
(en CHF)

2023
(en CHF)

ACTIF

ACTIF CIRCULANT

190'184.50	191'081.12
------------	------------

Liquidités	172'748.75	107'779.87
Débiteurs	15'785.25	16'048.25
Autres créances	0.00	13'889.95
Actifs transitoires	1'650.50	53'363.05

TOTAL DE L'ACTIF

190'184.50	191'081.12
------------	------------

PASSIF

DETTES A COURT TERME

180'184.50	181'081.12
------------	------------

Autres dettes	7'402.70	13'658.35
Commune d'Anières	120'560.49	126'294.70
Passifs transitoires	52'221.31	41'128.07

FONDS PROPRES

10'000.00	10'000.00
-----------	-----------

Capital initial	10'000.00	10'000.00
Bénéfice reporté	0.00	0.00
Bénéfice/Perte exercice	0.00	0.00

TOTAL DU PASSIF

190'184.50	191'081.12
------------	------------



Fondation La T'Anières pour la petite enfance
Anières

Page 2

COMPTE DE PROFITS ET PERTES

Exercice allant du 1er janvier au 31 décembre

2024

(en CHF)

2023

(en CHF)

PRODUITS

Taxes d'inscription	1'750.00	2'642.05
Ecolage	234'511.70	221'490.90
Subventions	803'741.93	843'525.20
Autres produits	5'983.92	390.05

TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION

1'045'987.55

1'068'048.20

CHARGES

Charges de personnel	-814'056.40	-822'315.00
Charges animation, matériel et nourriture	-31'562.60	-33'194.19
Autres charges d'exploitation	-200'105.80	-213'077.51

TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION

-1'045'724.80

-1'068'586.70

Produits et charges financières	-262.75	-271.10
Produits et charges extraordinaires	0.00	809.60

RESULTAT DE L'EXERCICE AVANT IMPOTS

0.00

0.00

Impôts	0.00	0.00
--------	------	------

RESULTAT DE L'EXERCICE

0.00

0.00

GROUPEMENT INTERCOMMUNAL

CRÈCHE « L'ÎLE AUX MÔMES »

Rapport Administratif – Fréquentation de l'Ile aux Mômes 2024



Au mois de septembre 2024, l'Ile aux Mômes accueille un total de **252 enfants**, répartis entre **123 garçons et 129 filles**. Cet équilibre reflète la répartition démographique de la Suisse. Parmi ces enfants, 30 proviennent de la commune d'Anièrès. Le coût d'une place est de **51'780 CHF**, et la subvention de la commune est de **33'258 CHF**, par place.

En ce qui concerne l'équipe éducative, l'Ile aux Mômes poursuit sa mission de développement des compétences professionnelles avec plusieurs apprentis dans différents niveaux de formation. Nous avons à disposition 10 places d'apprentissage pour les 3 structures. 4 apprentis passent en 3^e année, signe d'une formation de qualité et de la progression de ces jeunes talents dans leurs parcours. De plus, 6 apprentis accèdent à la 2^e année, renforçant ainsi la continuité du programme éducatif et l'excellence des formations dispensées. Enfin, une 11^e place d'apprentissage a été ouverte, un nouvel apprenti a commencé en 1^{re} année, ce qui témoigne de l'engagement continu de l'Ile aux Mômes à former de nouveaux professionnels dans le domaine de l'enfance.

Nous tenons également à féliciter notre intendante et aide de cuisine, qui a brillamment réussi son AFP en cuisine, renforçant ainsi ses compétences dans la gestion des repas et la qualité de l'alimentation au sein de l'Ile aux Mômes. Cette réussite vient couronner son travail exemplaire et son investissement.

Afin d'accompagner ces apprenants de formation, l'Ile aux Mômes compte sur un pool de 21 formateurs en entreprise (FEE), qui jouent un rôle essentiel dans leur formation et leur réussite.

Ces chiffres indiquent une stabilité et une croissance continue, à la fois du côté des enfants accueillis et des équipes éducatives en formation. L'Ile aux Mômes est un acteur essentiel dans le développement local, tant pour les enfants que pour la formation des professionnels.

Anne NAGY,
Responsable de service



GAS Global **Audit** Services SA, Genève

Rapport de l'organe de révision sur les comptes 2024
à l'attention du Conseil intercommunal du
GROUPEMENT INTERCOMMUNAL DE LA PETITE ENFANCE DE
COHERAN & CO (GIPEC), COLLONGE-BELLERIVE

Genève, le 20 février 2025

Mesdames et Messieurs,

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels du Groupement intercommunal de la petite enfance de COHERAN & CO (GIPEC), Collonge-Bellerive, comprenant le bilan au 31 décembre 2024, le compte de fonctionnement et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice arrêté à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints sont conformes aux prescriptions légales cantonales et communales.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit des comptes annuels conformément aux prescriptions légales et à la recommandation d'audit 60 *Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux* (RA 60). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions sont plus amplement décrites dans la section intitulée «Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit des comptes annuels» de notre rapport. Nous sommes indépendants de la commune politique, conformément aux dispositions légales cantonales et communales et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour nous permettre de fonder notre opinion.

Responsabilités du Bureau du groupement intercommunal relatives aux comptes annuels

Le Bureau du groupement intercommunal est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux prescriptions légales cantonales et communales. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux dispositions légales cantonales et communales et à la recommandation d'audit suisse 60 *Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux* permettra toujours de détecter une anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter



d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs de ces comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et à la RA 60, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de la commune.
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.
- nous évaluons la présentation dans son ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels, y compris les informations fournies dans les notes, et estimons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle à donner une présentation sincère.

Nous communiquons au Bureau du groupement intercommunal notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux dispositions légales cantonales et communales, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil intercommunal.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels.

GAS Global Audit Services SA


Alain Gimmi
Expert réviseur agréé
Réviseur responsable


Anthony Conte
Expert réviseur agréé

Annexes

Comptes annuels comprenant le bilan, le compte de fonctionnement, tableau des flux de trésorerie et l'annexe



Groupement intercommunal de la petite enfance de COHERAN & CO

GIEPC

Bilan au 31 décembre 2024

ACTIF	31 décembre 2023	31 décembre 2024
Actif circulant	876'707.69	946'987.34
Liquidités et titres	614'318.44	740'177.94
Débiteurs - communes	-	-
Actifs transitoires	262'389.25	206'809.40
Actif immobilisé	230'937.02	181'585.80
Frais d'établissement	-	-
Machines et appareils	46'493.69	39'165.02
Mobilier	98'798.00	79'907.46
Informatique	-	-
Machine buanderie	-	-
Agencements d'espaces	12'038.40	10'032.00
Agencements de cuisine	16'670.04	6'931.82
Matériel pédagogique	56'936.89	45'549.50
Total Actif	1'107'644.71	1'128'573.14

PASSIF	31 décembre 2023	31 décembre 2024
Fonds étrangers à court terme	35'412.25	73'505.20
Fournisseurs	18'837.70	5'877.45
Passifs transitoires	16'574.55	67'627.75
Fonds propres	1'072'232.46	1'055'067.94
Capital de dotation	655'400.00	655'400.00
Réserves	173'270.93	173'270.93
Résultat de l'exercice	243'561.53	226'397.01
Total Passif	1'107'644.71	1'128'573.14

Groupelement intercommunal de la petite enfance de COHERAN & CO

GIPEC

Compte de résultat au 31 décembre 2024

	Comptes 31.12.2023	Budget 2024	Comptes 31.12.2024
Produits d'exploitation	5'731'787.05	6'134'757.00	6'134'766.88
Subventions des communes	5'731'783.00	6'134'757.00	6'134'757.00
Autres produits	4.05	-	9.88
Charges d'exploitation	5'487'805.22	6'134'257.00	5'907'949.57
Subvention association Pop e poppa exploitation des crèches	4'493'287.04	5'151'157.00	4'975'763.05
Loyers et charges des immeubles	760'523.80	801'100.00	796'171.55
Mobiliers, matériels et informatique	148'196.85	67'000.00	46'774.75
Jetons de présence et frais de représentation	18'396.60	22'700.00	20'816.35
Frais d'animation et manifestations	1'175.00	1'500.00	1'461.70
Frais généraux d'administration	6'125.02	9'500.00	6'814.20
Honoraires	9'875.00	11'500.00	10'796.75
Amortissements	50'225.91	69'800.00	49'351.22
Résultat d'exploitation	243'981.83	500.00	226'817.31
Produits financiers	-	-	-
Charges financières	420.30	500.00	420.30
Résultat financier	- 420.30	- 500.00	- 420.30
Résultat Net	243'561.53	-	226'397.01

Excédent de
revenus

Excédent de
revenus

ÉTAT CIVIL INTERCOMMUNAL

RAPPORT ADMINISTRATIF 2024

Anières • Choulex • Collonge-Bellerive • Cologny • Corsier • Gy • Hermance • Meinier • Vandœuvres



Pour les communes d'Anières, Choulex, Collonge-Bellerive, Cologny, Corsier, Gy, Hermance, Meinier et Vandœuvres, l'office intercommunal de l'arrondissement de l'état civil « Campagne et rive gauche du Lac » est situé au 3 chemin des Rayes à Vésenaz.

Durant l'année 2024, l'arrondissement de l'état civil « Campagne et rive gauche du Lac » a été sollicité pour un soutien à l'arrondissement de l'état civil de « Chêne-Bourg-Thônex-Veyrier ».

Le département des institutions et du numérique (DIN) a accepté un élargissement des compétences des faits d'état civil à l'office de l'état civil « Campagne et rive gauche du Lac » afin d'assurer les prestations de l'état civil de « Chêne-Bourg-Thônex-Veyrier ». Une convention de collaboration entre les arrondissements a été signée le 29 juillet 2024. Le soutien est accordé jusqu'au 30 septembre 2025.

Les événements énumérés ci-dessous ont eu lieu sur le territoire de l'arrondissement en 2024:

- › **2'505 ACTES** ont été délivrés.
- › **399 PERSONNES** ont été enregistrées dans le registre suisse et informatisé de l'état civil (Infostar).

114 DOSSIERS DE DEMANDE DE MARIAGE ont été déposés:

- › **35 DEMANDES** de fiancés de nationalité suisse.
- › **62 DEMANDES** de fiancés de nationalité suisse et étrangère.
- › **17 DEMANDES** de fiancés de nationalités étrangères.

184 CÉLÉBRATIONS DE MARIAGE

dans une mairie de l'arrondissement:

- › **103 MARIAGES** ont été célébrés en semaine par les officiers de l'état civil.
- › **44 MARIAGES** ont été célébrés le samedi par les officiers de l'état civil.
- › **37 MARIAGES** ont été célébrés par les magistrats communaux.

Le lieu de mariage reste au choix des fiancés, toutefois une « autorisation de célébrer le mariage » est demandée si la mairie choisie ne fait pas partie de l'arrondissement où les formalités sont engagées.

ÉVÉNEMENTS D'ÉTAT CIVIL SURVENUS SUR LE TERRITOIRE DE L'UNE DES COMMUNES DE L'ARRONDISSEMENT

	Naissances ¹		Reconnaisances		Mariages		Déclarations de nom ²		Décès		Mandats pour cause d'incapacité	
	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023
Anières	0	1	6	2	0	0	3	0	9	9	2	6
Choulex	1	1	2	3	3	7	0	0	2	1	0	0
Collonge-Bellerive	0	1	18	16	28	28	6	7	336	368	9	7
Cologny	0	0	11	17	63	61	3	6	38	34	13	1
Corsier	0	0	6	4	4	2	2	2	0	4	0	1
Gy	0	0	0	0	1	4	0	0	0	1	0	2
Hermance	0	0	1	1	12	12	0	1	20	13	2	5
Meinier	0	1	7	6	6	7	1	1	4	2	0	4
Vandœuvres	0	0	5	3	67	54	3	0	15	14	2	3
Autres ³			23	18			4	2			4	0
TOTAL	1	4	79	70	184	175	22	19	424	446	32	29

Depuis le 1^{er} janvier 2022, toute personne est autorisée à changer de sexe et de prénom, en tout temps si la personne a la conviction intime et constante de ne pas appartenir au sexe inscrit dans le registre de l'état civil. En 2024, aucune requête n'a été reçue.

¹ Naissances survenues à domicile

² Déclarations de nom :

- Reprise du nom de célibataire pour les époux unis avant le 1^{er} janvier 2013.
- Reprise du nom de célibataire après un divorce ou par suite du décès de l'époux-se.
- Déclaration de changement de nom d'un enfant reconnu après l'attribution de l'autorité parentale conjointe.

³ Les formalités, selon conditions, peuvent se faire dans n'importe quel office de l'état civil.

NATURALISATIONS

En 2024, 418 personnes ont acquis la nationalité suisse pour l'une des communes de notre arrondissement			Naturalisation		Naturalisation facilitée	En 2024, 18 personnes suisses ont acquis l'origine de l'une des communes de notre arrondissement			Acquisition d'un droit de cité	
Anières			13		1	Anières			0	
Choulex			8		0	Choulex			1	
Collonge-Bellerive			158		11	Collonge-Bellerive			0	
Cologny			95		4	Cologny			15	
Corsier			22		5	Corsier			0	
Gy			4		0	Gy			1	
Hermance			12		1	Hermance			0	
Meinier			15		1	Meinier			0	
Vandœuvres			64		4	Vandœuvres			1	
TOTAL			391		27				18	

Selon la procédure de naturalisation (ordinaire/facilitée), la commune acquise est celle du domicile ou celle du conjoint suisse. Toute personne

genevoise et domiciliée depuis plus de deux ans sur le territoire communal peut acquérir le droit de cité d'Anières.

En 2024, 235 dossiers en vue d'une demande de naturalisation ont été déposés à l'office de l'état civil, représentant 382 personnes.

Pour mémoire, entre 2015 et 2024 l'évolution des demandes de naturalisation est la suivante :

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre de dossiers	134	156	190	161	143	143	149	182	186	235
Nombre de personnes	207	228	303	250	203	230	208	279	292	382

Laurence GROSCLAUDE,
Officier de l'état civil
Responsable de l'arrondissement

CORPS CONSTITUÉS

RAPPORT ADMINISTRATIF 2024

SAPEURS-POMPIERS D'ANIÈRES

Rapport d'activités 2024 des sapeurs-pompiers d'Anières



En cette année 2024, l'effectif au 31 décembre atteint 30 sapeurs et aspirants. La Compagnie a pris service en de multiples occasions. L'État-Major s'est réuni et a participé à diverses rencontres (avec les partenaires communaux, publics et privés).

La Compagnie était convoquée pour des exercices mensuels, auxquels il faut ajouter les cours pour les porteurs d'appareils de protection respiratoire.

Les cours et instructions ont occupé les concernés pendant 436 heures. Il est à noter que 580 heures auront permis à la Compagnie de s'occuper du matériel/véhicules lors de l'entretien dévolu.

Dans le chapitre des interventions, la Compagnie aura été engagée à plusieurs reprises, dans le cadre d'inondations, récupération/destruction d'insectes, sauvetages d'animaux, incendies. À cela, il convient de prendre en compte les services de préservation.

Somme toute, presque 3'000 heures fournies, ce qui, rapporté à l'ensemble de la Compagnie représente en moyenne une centaine d'heures par Sapeur-Pompier Volontaire. Qu'ils soient ici remerciés, j'ai eu beaucoup de plaisir à constater leur engagement, et je compte sur eux pour que cela continue.

Finalement, les prochains défis se dessinent, nous orientant vers une prévention particulière concernant les incendies de broussailles/forêts (conditions météorologiques de sécheresse). De plus, le projet de remplacement du Mercedes, qui présente des signes de fatigue et dont les réparations sont de plus en plus onéreuses, est en bonne voie.

En 2025, de nouveaux défis vont nous occuper, et pour cela nous sommes toujours à la recherche de volontaires désirant se lancer dans l'aventure.

Les promesses de rencontrer des personnes d'horizons divers, ainsi que de développer vos connaissances personnelles, ne sont pas vaines. Venez nous trouver, même par pure curiosité et constater que votre place est parmi nous.

Fabrizio MAGGIOTTO,
Chef de Corps Cap

LISTE DES MEMBRES DE LA COMPAGNIE DES SAPEURS-POMPIERS D'ANIÈRES

Capitaine MAGGIOTTO Fabrizio
Lieutenant MILLET Mathieu
Fourrier CHAPOTAT Christophe
Sergent-major PINHO Gilberto
Sergent LOUIS Alexandre
Caporal BEUREUX Silvain
Caporal KREBS Michael
Caporal SCHMIDT Lucas
Caporal SIMAO Joel
Caporal COPPOLA Donato
Appointé CORREIA Manuel
Sapeur BEUREUX Johan
Sapeur DE SOUSA Hélió
Sapeur DINI Alexis
Sapeur GRATRY Boris
Sapeur PANTET Steve
Sapeur PULIDO Marco
Sapeur RODRIGUES Céline
Sapeur AKTUNC Yasin
Sapeur ASCHERI Cyane
Sapeur WOLF Guillaume
Sapeur RIBEIRO Joao
Sapeur GAILLARD Loïc
Aspirant LIN Yao Long
Aspirant SCHAUENBURG Luca
Aspirant RECAREY Patrick
Aspirant ROCCA Alexandre
Aspirant LEVRAT Julie
Aspirant SANDOL-ROY Amaury
Aspirant PUCCIO Salvatore

POLICE MUNICIPALE

ANIÈRES • CHOULEX • COLLONGE-BELLERIVE • CORSIER • GY • HERMANCE • JUSSY • MEINIER



POLICE MUNICIPALE

Lors de la séance de validation des budgets 2025 avec les magistrats des communes partenaires, qui s'est tenue le 19 juin 2024, certaines communes ont exprimé leur volonté d'augmenter leur contribution afin de permettre le recrutement d'un nouvel agent.

Les prestations de la Police municipale aux communes liées par la convention intercommunale se répartissent de la manière suivante, au 31 décembre 2024, (identique à 2023) :

› Anières	70 %
› Gy	10 %
› Choulex	30 %
› Hermance	30 %
› Collonge-Bellerive	490 %
› Jussy	40 %
› Corsier	50 %
› Meinier	30 %

EFFECTIF

Le poste de la Police municipale de Collonge-Bellerive est composé de cinq agents jusqu'au mois d'août, de deux contrôleurs du stationnement (1 agent à 100 % et une agente à 50 % de janvier à août, puis à 80 % dès septembre), d'une adjointe administrative, de deux patrouilleuses scolaires, ainsi que de deux contrôleurs du stationnement saisonniers en contrat à durée déterminée (CDD). Ces derniers sont actifs sur les communes riveraines du lac de mai à septembre, du vendredi au dimanche.

Depuis le 1^{er} janvier 2024, le Sergent-major Filipe LOUREIRO a pris ses fonctions en tant que chef de poste. L'Appointé Rui JERONIMO a été promu au grade de Sergent en avril et assure le rôle de remplaçant du chef de poste.

L'effectif de la Police municipale était de cinq agents jusqu'au mois d'août, à la suite du départ de l'ancien Sergent-major. Début septembre, l'équipe s'est renforcée avec l'arrivée de l'Appointé

Alexandre BESSON, portant ainsi l'effectif à six agents.

L'équipe des contrôleurs du stationnement a été renforcée pour la quatrième année consécutive durant les mois de mai à septembre par l'engagement temporaire de deux agents supplémentaires. Ces derniers sont à la charge des communes riveraines du lac (Anières, Collonge-Bellerive, Corsier et Hermance) et sont engagés à un taux d'activité de 50 %, assurant une présence sur le terrain exclusivement du vendredi après-midi au dimanche en début de soirée.

NOUVEAUTÉ

Le 8 juin 2024, la Police municipale de Collonge-Bellerive a organisé un événement « Café- Croissant », une rencontre conviviale invitant la population à échanger avec les forces de l'ordre. Le magistrat en charge de la sécurité, la police cantonale ainsi que l'ingénieur communal étaient également présents afin de répondre aux diverses questions des habitants.

Cet événement a rencontré un franc succès, tant auprès de la population que des forces de police, qui ont pu, au fil des discussions, mener de nombreuses actions de prévention sur divers sujets. À noter que ce type d'événements s'est également tenu dans plusieurs communes partenaires, notamment à Anières, Corsier et Gy, où il a également remporté un vif succès. D'autres communes vont adhérer à ce projet dans les années à venir afin de renforcer ce lien de proximité entre la police et la population.

QUELQUES CHIFFRES

- › **64 PATROUILLES NOCTURNES** durant lesquelles la Police municipale peut notamment intervenir sur les regroupements de jeunes.
- › **20 PATROUILLES** le samedi afin de privilégier le contact dans les commerces.
- › **6'513 AMENDES** d'ordre ont été délivrées sur l'ensemble des communes dont 3490 sur Collonge-Bellerive. À relever que les contrôleurs du stationnement saisonniers ont apposé durant leur engagement soit de mi-mai à mi-septembre, 1'344 amendes d'ordre sur les communes d'Anières, Collonge-Bellerive, Corsier et Hermance. Leur taux d'activité de 50 % du vendredi au dimanche exclusivement permet d'agir sur les nombreux véhicules en infraction, encombrant les chemins aux abords des accès au lac, durant la période estivale.
- › **1'222 INSCRIPTIONS** dans notre main courante (missions et réquisitions de la population ainsi que les demandes des communes).

POUR MÉMOIRE

Depuis le mois de mai, les agents de la Police municipale ainsi que les contrôleurs du stationnement utilisent un nouveau formulaire d'amende d'ordre.

Grâce à un accès direct via un QR code présent sur les nouvelles amendes ou via une plateforme en ligne (www.ao-ge.ch), les contrevenants peuvent consulter les détails de l'infraction, accéder à la facture et procéder au paiement de manière centralisée. Il est également possible d'imprimer une facture ou de contester l'amende directement depuis cette plateforme. Pour les personnes ne disposant pas de smartphone ou d'un accès à internet, le paiement pourra toujours être effectué directement dans les locaux de la Police municipale. Nos agents se tiennent à disposition pour tout renseignement concernant ce nouveau système.

Quelques missions :

- › **28 CONTRÔLES DE CIRCULATION** répartis sur l'ensemble du territoire intercommunal.
- › **54 INTERVENTIONS** liées aux animaux (problématiques canines, animaux morts sur la route).
- › **40 INTERVENTIONS** pour des véhicules gênants.
- › **55 INTERVENTIONS** pour le contrôle et le suivi des haies débordant sur la voie publique.

Ces chiffres ne représentent qu'un aperçu des nombreuses missions auxquelles la Police municipale est confrontée quotidiennement sur notre territoire.



SÉANCES ET COLLABORATION

L'année 2024 a été riche en séances pour la Police municipale. Diverses réunions, en visioconférence et en présentiel, ont permis d'organiser avec succès plusieurs manifestations d'envergure cantonale, telles que le marathon et le triathlon de Genève.

Il est également important de souligner la bonne collaboration de longue date entre la Police municipale et le poste de Police de la Pallanterie. Ce partenariat permet des échanges constructifs et proactifs sur les problématiques rencontrées dans nos communes.

Ci-dessous une liste non exhaustive des séances auxquelles la Police municipale de Collonge-Bellerive a participé :

- › Séances mensuelles avec les responsables des Polices municipales du canton (17 communes)
- › Séances mensuelles opérationnelles Police de proximité (POLPROX)
- › Séances mensuelles entre responsables des Polices municipales
- › Séances de coordination pour les manifestations communales et cantonales
- › Diverses séances avec nos partenaires des autres communes
- › Séances avec les autorités communales des différentes communes partenaires
- › Séances réseau.

À l'instar des années précédentes, la Police municipale de Collonge-Bellerive supervise également un grand nombre de manifestations. Plusieurs événements ont été couverts sur les huit communes partenaires : les promotions scolaires, les fêtes nationales, l'« Ajafest » à Anières, « Jazz sur la plage » à Hermance, « Courir pour aider » à Meinier, la vogue de Gy, la Fête de la courge à Corsier, la Fête de l'Escalade.

Pour conclure, la Police municipale a su répondre efficacement aux besoins et aux attentes de la population en s'adaptant aux défis du terrain. Grâce à une présence régulière et visible, notamment aux abords des écoles, des établissements et bâtiments publics, des commerces ainsi que dans les parcs et places publiques, elle joue un rôle essentiel dans la sécurité de proximité. Par son dévouement, son écoute et sa proactivité, elle veille chaque jour à assurer la quiétude et le bien-être des concitoyens.

Filipe LOUREIRO,
Sergent-major, Chef de poste



PROTECTION CIVILE

Rapport Annuel ORPC Lac 2024



RÔLE DE LA PROTECTION CIVILE (PC)

Alignée sur les menaces actuelles, la protection civile intervient lors d'urgences, d'événements majeurs, de catastrophes, ainsi que de conflits armés, pour protéger la population et les biens culturels, soutenir des organes de direction et l'action de organismes partenaires de la sécurité, mais aussi pour des opérations au profit de la communauté.

L'année 2024 a été marquée par une instabilité géopolitique croissante, des conflits et des guerres qui continuent de secouer diverses régions du monde, par des déplacements de populations et flux migratoires. Le risque d'approvisionnement des biens et des services, comme l'électricité et l'eau, ainsi que l'impact climatique ont constitué des défis majeurs.



RÉALISATION D'ORDRES D'ENGAGEMENT VARIÉS

- › Vérifier le bon fonctionnement des sirènes fixes et mobile, réparties sur le territoire de l'ORPC Lac lors du test national annuel de février.
- › Répondre à l'appel d'aide de la part du Canton du Valais pour effectuer des travaux, suite aux fortes intempéries de fin juin dans la région de Sierre-Chippis.
- › Soutenir les SIG, fin septembre durant 72h, 24h/24 suite à la rupture d'une canalisation importante d'approvisionnement d'eau potable, rendant l'eau du robinet de 9 communes de la rive gauche, impropre à la consommation.



COURS DE RÉPÉTITION

- › Au printemps, sur la place d'exercices du sauvetage de l'armée à Epeisses, à partir d'une alarme fictive de tremblement de terre, pour l'évacuation de blessés par la section des pionniers et l'emploi de notre matériel d'appui, action combiné avec les équipes dédiées au sauvetage des biens culturels, et au traitement d'une éventuelle contamination chimique et radiologique.
- › Contrôle et maintenance des grands abris communaux et privés, ainsi que du matériel d'intervention, à intervalles réguliers durant toute l'année.
- › Mise à jour du concept opérationnel de protection radiologique et des inventaires de biens culturels.



ENTRETIEN DU VALLON DE L'HERMANCE

En automne, les travaux réalisés, sous la supervision du responsable de ce beau site, ont permis la remise en état du chemin y compris une partie longeant la rivière, des coupes et déblayages des digues à différents endroits, ainsi que la suppression des bambous invasifs et de plusieurs gabions.

www.vallonhermance.net



WEEK-ENDS DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Marathon

Lors de la traditionnelle édition de début mai, par un temps agréable pour la saison, sécurisation du parcours pour des milliers de participants, avec quelques accidents légers des coureurs, rapidement pris en charge.

Triathlon

Grande mobilisation de notre effectif en juillet, en raison du vaste programme d'épreuves, toutefois, perturbé le samedi par la menace d'orage, obligeant les organisateurs à décaler leur horaire initial.



RÉACTIVITÉ FACE À DES ALARMES DIVERSES

- En raison d'orages fin juillet, ou des risques liés aux fortes intempéries de novembre et décembre, mais aussi pour cause de canicule déclenchée par le Médecin cantonal début août.
- Suite à l'activation du plan de grand froid en décembre, à plusieurs reprises, pour soutenir le Service social de la Ville de Genève dans cette action aux démunis.
- En exercice, auprès de l'office d'État civil intercommunal de l'arrondissement campagne et rive gauche du Lac, pour l'évacuation de biens culturels et leur mise à l'abri en un temps limité.

- Dans un chantier en cours, utilisé comme place sinistrée, pour éclairer une zone en un temps record.
- Ou pour la gestion des membres entrant en service et se tenant prêts à intervenir en 90 minutes, suite au lancement de l'alarme d'appel.

CONSÉQUENCE DE LA MIGRATION ET DES EFFETS NATURELS

La réquisition par le Conseil d'état de l'abri PC de Corsier pour loger un groupe de migrants, a été levée, en raison de l'évolution positive de la capacité d'accueil cantonale et l'augmentation de la capacité d'accueil en surface par l'Hospice général, avec l'ouverture de plusieurs centres d'hébergement collectifs.

Le commandant Erwin LEITNER a pris sa retraite au 31.12.2024 après plus de 15 ans de commandement. Dès le 01.01.2025, pour toute question ou besoin d'information concernant la Protection civile, prière de contacter le nouveau Commandant Fabrice STALDER à l'Office intercommunale de l'ORPC Lac:

Chemin des Rayes 3
CP 231
1222 Vézenaz
T 022 840 44 98
orpclac@collonge-bellerive.ch

VOTATIONS

Retrouvez plus d'informations et statistiques sur les votations 2024 sur www.ge.ch/votations


03 MARS 2024

Taux de participation Canton de Genève: **52.57 %** / Anières: **64.62 %**
Électeurs aniérois inscrits: **1'371**

OBJETS FÉDÉRAUX

Initiative «Mieux vivre à la retraite (initiative pour une 13^e rente AVS)»
Acceptez-vous l'initiative populaire «Mieux vivre à la retraite (initiative pour une 13^e rente AVS)»?

GENÈVE	OUI	75.47 %
ANIÈRES	OUI	60.23 %
SUISSE	OUI	58.25 %

Initiative «Pour une prévoyance vieillesse sûre et pérenne (initiative sur les rentes)»
Acceptez-vous l'initiative populaire «Pour une prévoyance vieillesse sûre et pérenne (initiative sur les rentes)»?

GENÈVE	NON	77.84 %
ANIÈRES	NON	70.09 %
SUISSE	NON	74.75 %

OBJETS CANTONAUX

Objet n°1: Loi 13146 Suspension des délais référendaires à Pâques

Acceptez-vous la loi constitutionnelle modifiant la constitution de la République et canton de Genève (Cst-GE) (Suspension des délais référendaires à Pâques) (A 2 00 – 13146), du 24 mars 2023?

GENÈVE	OUI	83.61 %
ANIÈRES	OUI	82.68 %

Objet n°2: Loi 13175 Nombre de signatures pour les initiatives et les référendums

Acceptez-vous la loi constitutionnelle modifiant la constitution de la République et canton de Genève (Cst-GE) (Pour un exercice des droits politiques en adéquation avec les réalités d'aujourd'hui) (A 2 00 – 13175), du 12 mai 2023?

GENÈVE	OUI	63.19 %
ANIÈRES	NON	55.71 %

Objet n°3: Loi 13253 Hymne officiel de la République et canton de Genève

Acceptez-vous la loi constitutionnelle modifiant la constitution de la République et canton de Genève (Cst-GE) (Hymne officiel de la République et canton de Genève) (A 2 00 – 13253), du 12 mai 2023?

GENÈVE	OUI	61.77 %
ANIÈRES	OUI	68.81 %

Objet n°4: Loi 12290 Pour de la PPE en droit de superficie dans le PAV

Acceptez-vous la loi modifiant la loi 10788 relative à l'aménagement du quartier «Praille-Acacias-Vernets», modifiant les limites de zones sur le territoire des Villes de Genève, Carouge et Lancy (création d'une zone 2, de diverses zones de développement 2, d'une zone de verdure et d'une zone de développement 2 prioritairement affectée à des activités mixtes) (Pour de la PPE en droit de superficie dans le PAV qui évite toute spéculation tout en préservant les droits économiques légitimes des superficiaires) (12290), du 12 mai 2023?

GENÈVE	NON	57.04 %
ANIÈRES	OUI	54.70 %

Objet n°5: Loi 12291 Pour de la PPE dans le PAV

Acceptez-vous la loi modifiant la loi 10788 relative à l'aménagement du quartier «Praille-Acacias-Vernets», modifiant les limites de zones sur le territoire des Villes de Genève, Carouge et Lancy (création d'une zone 2, de diverses zones de développement 2, d'une zone de verdure et d'une zone de développement 2 prioritairement affectée à des activités mixtes) (Pour de la PPE dans le PAV) (12291), du 12 mai 2023?

GENÈVE	NON	57.53 %
ANIÈRES	OUI	58.53 %



Objet n°6: IN178 « Pour la réduction de l'impôt sur les véhicules »

Acceptez-vous l'initiative populaire 178 « Pour la réduction de l'impôt sur les véhicules » ?

GENÈVE NON 51.58 %

ANIÈRES OUI 52.21 %

Objet n°7: Contreprojet à l'IN178 Imposition écoresponsable et équitable des véhicules

Acceptez-vous la loi modifiant la loi générale sur les contributions publiques (LCP) (Pour une imposition écoresponsable et équitable des véhicules motorisés) (Contreprojet à l'IN 178) (D 3 05 – 12888), du 22 juin 2023 ?

GENÈVE OUI 56.73 %

ANIÈRES OUI 54.74 %

Objet n°8: Question subsidiaire: IN178 ou contreprojet?

Question subsidiaire: Si l'initiative populaire (IN 178 « Pour la réduction de l'impôt sur les véhicules ») et le contreprojet sont acceptés, lequel des deux a-t-il votre préférence ?

GENÈVE 56.26 % POUR LE CONTREPROJET

ANIÈRES 54.76 % POUR LE CONTREPROJET

VOTATION POPULAIRE DU 9 JUIN 2024

Taux de participation Canton de Genève: 46.09 % / Anières: 58.55 %

Électeurs aniérois inscrits: 1'380

OBJETS FÉDÉRAUX

Initiative Maximum 10% du revenu pour les primes d'assurance-maladie

GENÈVE OUI 61.69 %

ANIÈRES NON 60.20 %

SUISSE NON 55.47 %

Initiative populaire « Frein aux coûts dans le système de santé »

GENÈVE NON 62.93 %

ANIÈRES NON 71.28 %

SUISSE NON 62.77 %

Initiative populaire « Pour la liberté et l'intégrité physique »

GENÈVE NON 72.27 %

ANIÈRES NON 73.89 %

SUISSE NON 73.73 %

Loi fédérale relative à un approvisionnement en électricité sûr

GENÈVE OUI 75.21 %

ANIÈRES OUI 75.73 %

SUISSE OUI 68.72 %

OBJETS CANTONAUX

Interdiction des symboles de haine dans les espaces publics

Acceptez-vous la loi constitutionnelle modifiant la constitution de la République et canton de Genève (Cst-GE) (Interdiction des symboles de haine dans les espaces publics) (A 2 00 – 13241), du 23 juin 2023 ?

GENÈVE OUI 84.69 %

ANIÈRES OUI 82.12 %

IN 189 « Une Vie ici, une Voix ici... Renforçons notre démocratie! »

Acceptez-vous l'initiative populaire 189 « Une Vie ici, une Voix ici... Renforçons notre démocratie! » ?

GENÈVE NON 60.89 %

ANIÈRES NON 77.95 %

Loi modifiant la loi sur l'accueil préscolaire (LAPr)

Acceptez-vous la loi modifiant la loi sur l'accueil préscolaire (LAPr) (Pour permettre aux crèches non subventionnées d'offrir une alternative aux familles) (J 6 28 – 13184), du 23 juin 2023 ?

GENÈVE NON 56.93 %

ANIÈRES OUI 57.35 %

VOTATION POPULAIRE DU 22 SEPTEMBRE 2024

Taux de participation Canton de Genève: 39.93 % / Anières: 55.03 %

OBJETS FÉDÉRAUX

Initiative « Pour l'avenir de notre nature et de notre paysage (biodiversité) »

Acceptez-vous l'initiative populaire « Pour l'avenir de notre nature et de notre paysage (Initiative biodiversité) » ?

GENÈVE OUI 51.16 %

ANIÈRES NON 61.91 %

SUISSE NON 63.03 %

Loi fédérale sur la LPP (réforme de la prévoyance professionnelle)

Acceptez-vous la modification du 17 mars 2023 de la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP) (réforme de la prévoyance professionnelle) ?

GENÈVE NON 73.01 %

ANIÈRES NON 56.55 %

SUISSE NON 67.12 %

OBJETS CANTONAUX

Loi modifiant la loi sur l'imposition des personnes physiques (LIPP)
Acceptez-vous la loi modifiant la loi sur l'imposition des personnes physiques (LIPP) (Pour une imposition allégée de l'outil de travail des entrepreneuses et entrepreneurs actionnaires) (D 3 08 – 13345), du 26 janvier 2024 ?
GENÈVE NON 58.37 %
ANIÈRES OUI 65.71 %

Loi modifiant la loi sur l'instruction publique (LIP)
Acceptez-vous la loi modifiant la loi sur l'instruction publique (LIP) (Formation des enseignants du primaire en 3 ans) (C 1 10 – 11926), du 2 février 2024 ?
GENÈVE NON 61.74 %
ANIÈRES OUI 56.63 %

VOTATION POPULAIRE DU 24 NOVEMBRE 2024

Taux de participation Canton de Genève: **46.84 %** / Anières: **65.48 %**

OBJETS FÉDÉRAUX

Arrêté fédéral sur l'étape d'aménagement 2023 des routes nationales
Acceptez-vous l'arrêté fédéral du 29 septembre 2023 sur l'étape d'aménagement 2023 des routes nationales ?
GENÈVE NON 57.05 %
ANIÈRES OUI 56.52 %
SUISSE NON 52.70 %

Modification du CO (droit du bail : sous-location)
Acceptez-vous la modification du 29 septembre 2023 du code des obligations (droit du bail : sous-location) ?
GENÈVE NON 64.79 %
ANIÈRES OUI 61.28 %
SUISSE NON 51.58 %

Modification du CO (droit du bail : résiliation pour besoin propre)
Acceptez-vous la modification du 29 septembre 2023 du code des obligations (droit du bail : résiliation pour besoin propre) ?
GENÈVE NON 67.83 %
ANIÈRES OUI 60.81 %
SUISSE NON 53.83 %

Modification de la LAMal (financement uniforme des prestations)
Acceptez-vous la modification du 22 décembre 2023 de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) (financement uniforme des prestations) ?
GENÈVE NON 65.47 %
ANIÈRES OUI 57.48 %
SUISSE OUI 53.31 %

OBJETS CANTONAUX

Loi modifiant la LGZD (Contreprojet à l'IN 176 qui a été retirée)
Acceptez-vous la loi modifiant la loi générale sur les zones de développement (LGZD) (Contreprojet à l'IN 176 qui a été retirée) (L 1 35 – 13358), du 2 mai 2024 ?
GENÈVE NON 62.49 %
ANIÈRES OUI 60.54 %

Loi modifiant la LIPP (Renforcer le pouvoir d'achat et les recettes fiscales)
Acceptez-vous la loi modifiant la loi sur l'imposition des personnes physiques (LIPP) (Renforcer le pouvoir d'achat et les recettes fiscales) (D 3 08 – 13402), du 3 mai 2024 ?
GENÈVE OUI 61.16 %
ANIÈRES OUI 79.48 %

Loi modifiant la LTPG (Plus d'autonomie pour les TPG en matière de tarification)
Acceptez-vous la loi modifiant la loi sur les Transports publics genevois (LTPG) (Plus d'autonomie pour les TPG en matière de tarification) (H 1 55 – 13487), du 30 mai 2024 ?
GENÈVE NON 69.62 %
ANIÈRES OUI 52.76 %

OBJET COMMUNAL

Crédit de 10'600'000 CHF – acquisition parcelle N° 6329, fe 39 d'Anières
Acceptez-vous la délibération du Conseil municipal de la commune d'Anières, du 23 avril 2024, ouvrant un crédit de 10'600'000 CHF destiné à l'acquisition de la parcelle N° 6329, fe 39 d'Anières, sise route de Chevrens 100, propriété de la Fondation de la commune d'Anières et au projet de construction d'appartements adaptés aux besoins des seniors et personnes à mobilité réduite ?
ANIÈRES NON 60.12 %

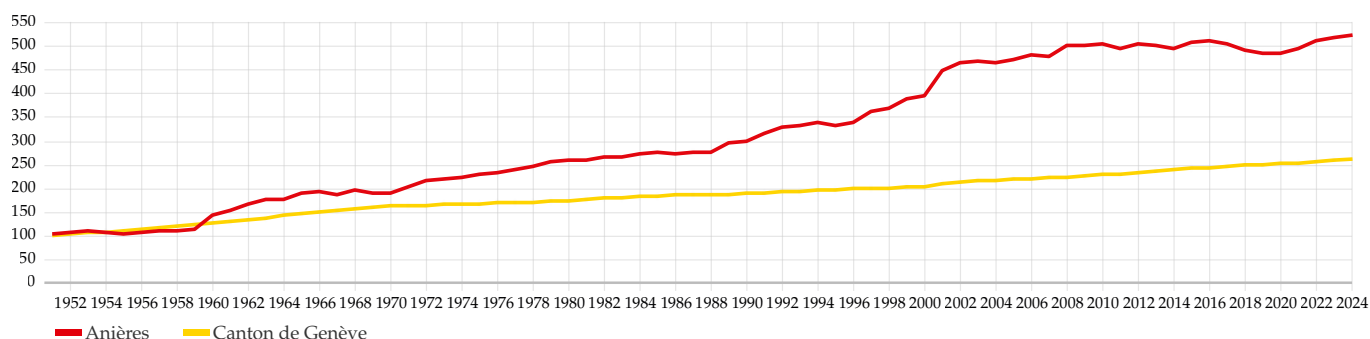
POPULATION

RAPPORT ADMINISTRATIF 2024

Surface totale, en hectare (source: DIT)	386
Population résidente, nombre d'habitants à fin 2024	2'625
Date de création	1858
Densité (habitants au km ²), situation à fin 2024	680

ÉVOLUTION DE LA POPULATION RÉSIDENTE À ANIÈRES (NB D'HABITANTS TOTAL)

Comparaison - Indice base 100



Source : OCSTAT - Statistique cantonale de la population

RÉPARTITION DE LA POPULATION RÉSIDENTE PAR ZONE

Zone	2023	2024
Anières – Lac	865	873
Anières – Hutins	557	543
Chevrens	139	149
Anières – Douane	315	321
Anières – Village	721	739
TOTAL	2'597	2'625

Source : OCSTAT - Statistique cantonale de la population

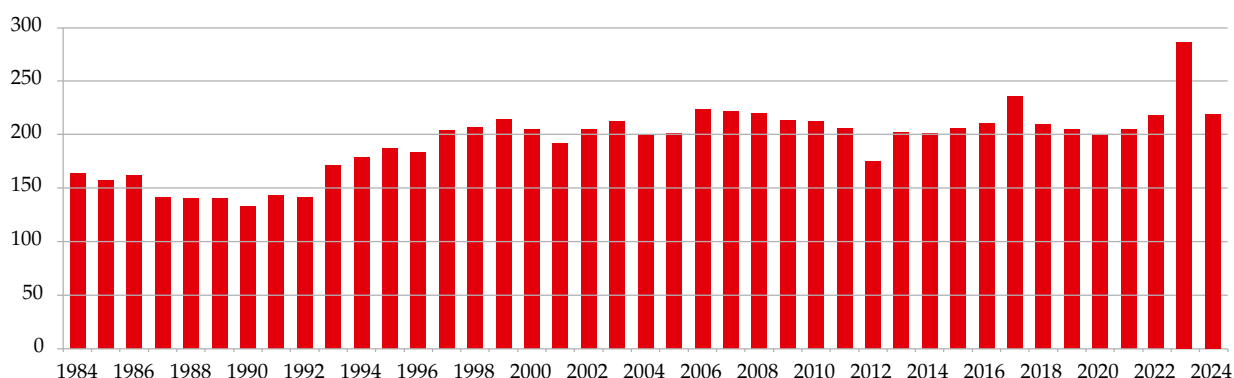
Établissement Anières – Corsier – Hermance – Gy – Jussy – Presinge
Mme Adèle DI BRUNO, Directrice
Mme Sylvie ROCHAT, Maîtresse adjointe à la direction de l'établissement
Mme Alexandra KOBEL, Responsable classes d'accueil et liens avec les foyers HG

SCOLARITÉ PRINCIPALE ET SECONDAIRE

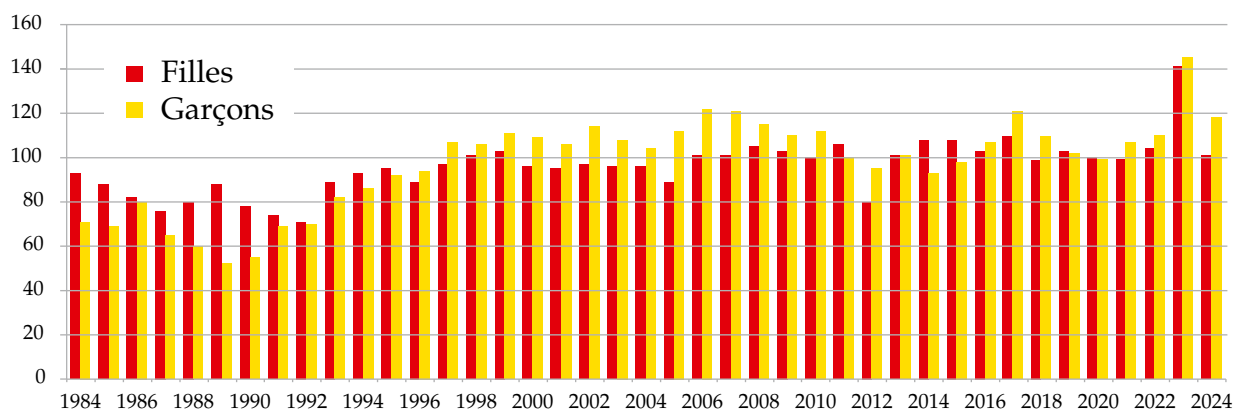
Classe de	Degré	Garçons	Filles	Genevois	Confédérés	Étrangers	Nombre
HARRISON Chloe	AC	10	7	0	0	17	17
VERICAT Celine	1P	3	4	2	4	1	7
CABRAL Isabel	1P	4	4	4	1	3	8
VERICAT Celine	2P	6	9	4	2	9	15
CABRAL Isabel	2P	7	5	3	2	7	12
GIARDINI Murielle	3P	12	9	11	2	8	21
BACH Catherine	3P	4	5	2	3	4	9
BACH Catherine	4P	6	6	4	2	6	12
MOCELLIN Priscilla	4P	3	3	2	1	3	6
MOCELLIN Priscilla	5P	11	5	7	0	9	16
BARRAS Noémie	5P	7	3	4	2	4	10
BARRAS Noémie	6P	5	5	5	3	2	10
GUETTIR Ines	6P	7	11	6	4	8	18
CAMPAGNA Marion	7P	9	10	7	5	7	19
ROCHAT Sylvie	7P	3	5	5	1	2	8
ROCHAT Sylvie	8P	9	3	8	2	2	12
PSAROFAGHIS Azania	8P	12	7	6	4	9	19
TOTAUX		118	101	80	38	101	219
TOTAUX EN POURCENTAGE		53.9 %	46.1 %	36.6 %	17.3 %	46.1 %	100 %



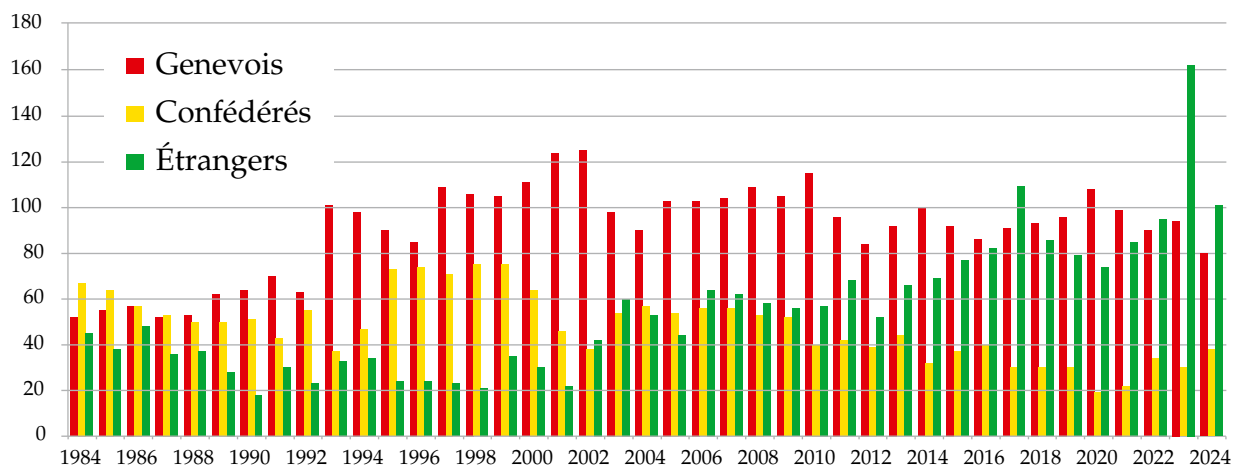
PROGRESSION DU NOMBRE D'ÉLÈVES AYANT FRÉQUENTÉ L'ÉCOLE D'ANIÈRES DE 1984 À 2024



NOMBRE DE FILLES ET DE GARÇONS AYANT FRÉQUENTÉ L'ÉCOLE D'ANIÈRES DE 1984 À 2024



NOMBRE D'ÉLÈVES GENEVOIS / CONFÉDÉRÉS / ÉTRANGERS AYANT FRÉQUENTÉ L'ÉCOLE D'ANIÈRES DE 1984 À 2024



ENTRAIDE SOCIALE

RAPPORT ADMINISTRATIF 2024

DONS EFFECTUÉS EN 2024

AIDE À L'ÉTRANGER	80'000 CHF
Eau propre et assainissement	18'900 CHF
Éducation	31'100 CHF
Faim « zéro »	10'000 CHF
Vie terrestre	20'000 CHF

10 ASSOCIATIONS SOUTENUES	
Eau propre et assainissement	2
Éducation	5
Faim « zéro »	1
Vie terrestre	2

AIDE EN SUISSE	467'209 CHF
Environnement	8'100 CHF
Entraide sociale	195'050 CHF
Autres loisirs	51'283 CHF
Culture	121'640 CHF
Sport & sportifs	91'136 CHF

103 ASSOCIATIONS SOUTENUES	
Environnement	7
Entraide sociale	36 (dont CHF 50'000.- d'aide d'urgence Valais)
Autres loisirs	14
Culture	27
Sport & sportifs	19

AUTORISATIONS DE CONSTRUIRE

RAPPORT ADMINISTRATIF 2024

En 2024, le total des requêtes d'autorisation de construire sur la commune d'Anières s'élevait à :

58

déposées

48

autorisées

(le solde correspond aux dossiers refusés ou encore en cours d'examen)

La majorité des demandes portaient sur les objets suivants :

- › Construction d'habitations individuelles ou de groupement d'habitations
- › Rénovation, transformation ou agrandissement d'habitations ou d'immeubles de logements
- › Démolition d'habitations ou de bâtiments de peu d'importance
- › Changement de système énergétique
- › Constructions et aménagements extérieurs
- › Mise en conformité de quais de bus
- › Développement de la Commune (abri pour vélos électriques, aménagements extérieurs, réaménagement de voirie pour modération de trafic)



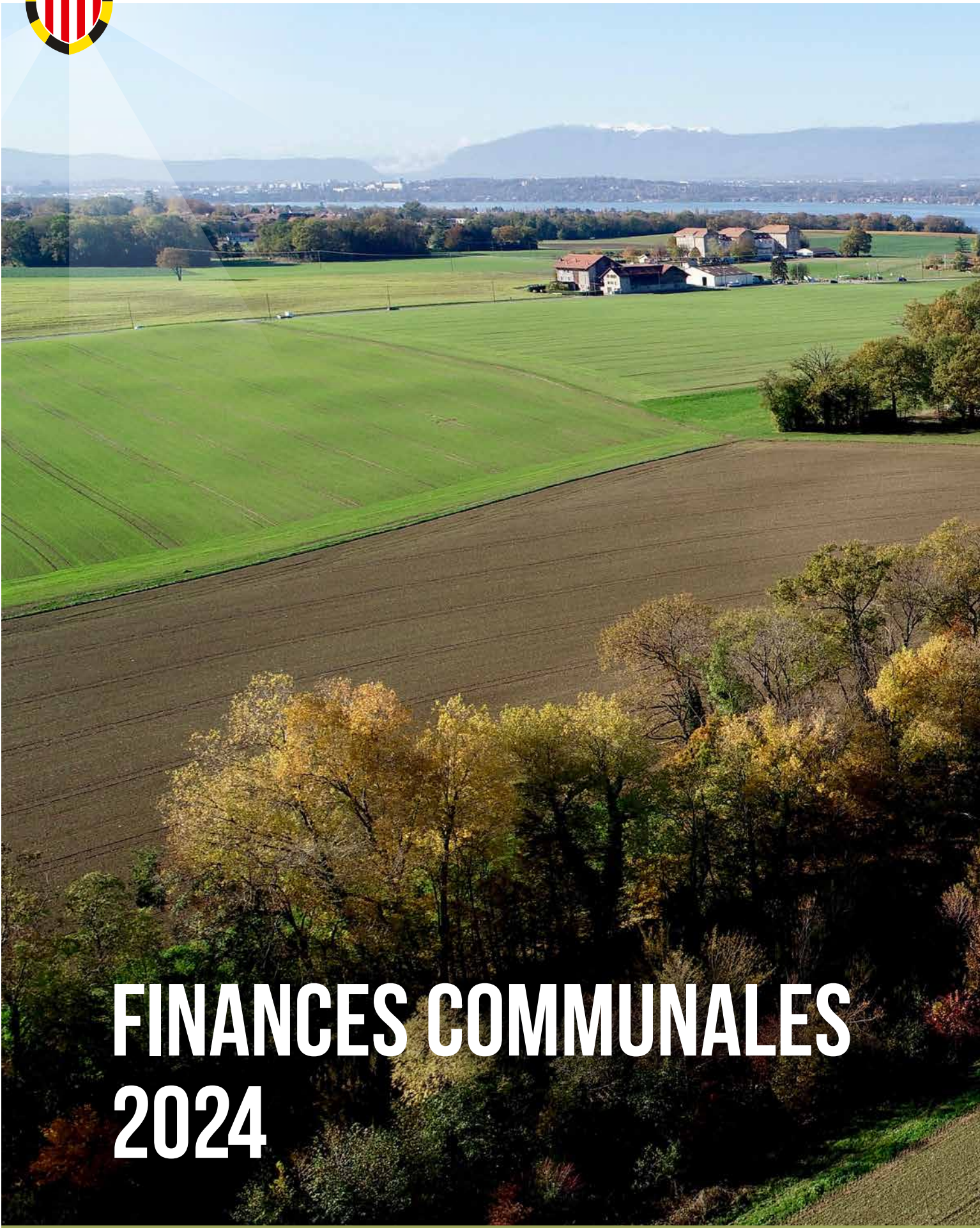
GESTION DES DÉCHETS

RAPPORT ADMINISTRATIF 2024

STATISTIQUES DE TRI SUR LA COMMUNE D'ANIÈRES EN 2024

Levée en porte à porte	Volume (en tonnes)	Coût des levées (en CHF)	Coût de traitement (en CHF)
Ordures ménagères	557.15	72'278.43	160'846.86
Papier & carton	11.68	3'122.54	72.70
Déchets de jardin	551.33	62'539.73	132'814.10
Déchets de cuisine	12.35	6'727.19	2'150.90

Points de récupération	Volume (en tonnes)	Coût des levées (en CHF)	Coût de traitement (en CHF)
Verre	83.33	11 500.52	0
PET	6.79	7 659.23	1844.53
Papier & carton	62.31	14 598.55	276.73
Alu & fer blanc	2.97	1 750.71	236.63
Ordures ménagères	83.89	14 613.12	23478.60
Déchets spéciaux mélangés	1.25	3'931.15	0
« Encombrants » Mobilitiri	128.37	37'605.62	0



FINANCES COMMUNALES 2024



CENTIMES ADDITIONNELS COMMUNAUX

FINANCES COMMUNALES 2024

ÉVOLUTION DU CENTIME ADDITIONNEL – DÈS 1974

Le centime additionnel de la commune d'Anières pour l'année 2024 est de **31 CENTIMES**.

Années	Centimes	Budgets*	Comptes**
1974	48	528'000.00	1'068'117.60
1984	42	1'848'000.00	1'572'701.85
1994	37	2'960'000.00	4'624'543.61
2004	35	6'120'000.00	7'643'801.61
2005	35	6'520'000.00	6'464'757.67
2006	34	6'480'000.00	8'860'510.22
2007	34	6'752'000.00	15'351'747.90
2008	34	7'667'000.00	12'942'342.10
2009	33	8'600'000.00	6'944'494.40
2010	33	8'631'000.00	7'493'548.12
2011	33	8'103'000.00	7'202'342.86
2012	33	8'433'000.00	8'366'650.13
2013	33	8'424'009.00	10'342'781.28
2014	33	8'424'009.00	134'460'908.36
2015	33	8'589'009.00	46'088'887.21
2016	33	9'910'000.00	37'167'929.40
2017	33	10'900'000.00	25'250'229.89
2018	33	10'900'000.00	17'676'721.86
2019	32	11'840'000.00	17'979'902.64
2020	31	13'330'000.00	19'104'027.02
2021	31	13'485'000.00	17'539'177.77
2022	31	16'500'339.00	19'569'057.12
2023	31	14'931'150.00	25'247'092.95
2024	31	18'653'764.00	15'878'881.43

Remarques:

Colonne Budgets: les montants sont établis selon les prévisions du Département cantonal des finances.

Colonne Comptes: les montants correspondent aux revenus fiscaux réels.

COMPTES DU BILAN

FINANCES COMMUNALES 2024

BILANS COMPARÉS ENTRE LES 31 DÉCEMBRE 2023 ET 2024

ACTIF	31.12.2023	31.12.2024
PATRIMOINE FINANCIER	206'563'016.82	209'619'278.48
Disponibilités et placements à court terme	19'820'141.86	12'764'431.65
Créances	9'409'301.99	7'502'532.68
Actifs de régularisation	650'082.23	747'579.21
Marchandises, fournitures et travaux en cours	980'580.64	948'160.78
Placements financiers	107'146'782.66	116'982'077.23
Immobilisations corporelles PF	68'291'749.89	70'413'372.83
Créances envers les financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers	264'377.55	261'124.10
PATRIMOINE ADMINISTRATIF	48'843'937.84	50'294'818.24
Immobilisations corporelles du PA	49'290'570.44	47'388'298.50
Immobilisations incorporelles	802'013.50	835'531.30
Participations, capital social	5'147'591.00	5'147'591.00
Subventions d'investissements	3'809'885.00	4'212'282.00
Amortissements complémentaires cumulés	-10'206'122.10	-7'288'884.56
TOTAL DE L'ACTIF	255'406'954.66	259'914'096.72
PASSIF	31.12.2023	31.12.2024
CAPITAUX DE TIERS	23'287'458.56	22'176'611.24
Engagements courants	1'920'016.69	1'478'124.14
Passifs de régularisation	1'787'288.32	1'614'799.00
Provisions à court terme	4'815'776.00	4'264'894.00
Engagements financiers à long terme	14'500'000.00	14'500'000.00
Provisions à long terme	–	57'670.00
Engagements envers les financements spéciaux et des fonds de capitaux de tiers	264'377.55	261'124.10
CAPITAL PROPRE	232'119'496.10	237'737'485.48
Fonds enregistrés comme capital propre	470'022.25	370'635.46
Réserve de politique budgétaire	8'502'310.00	14'120'299.38
Excédent/découvert du bilan	223'147'163.85	223'246'550.64
TOTAL DU PASSIF	255'406'954.66	259'914'096.72

Annexe n°1

Message du Maire

**COMPTES ANNUELS 2024
de la commune d'Anières**

Madame la Présidente du Conseil municipal,
Mesdames les Conseillères municipales,
Messieurs les Conseillers municipaux,
Mesdames, Messieurs,

Les comptes 2024 de la commune d'Anières bouclent sur un excédent de revenus du compte de résultat de 5'617'989.38 F. Au niveau opérationnel, déduction faite des amortissements complémentaires, le résultat s'élève à 9'511'088.94 F.

Par rapport au budget, les charges sont supérieures de 10%. Cette différence s'explique principalement, comme décrit plus haut, par des amortissements complémentaires votés par le Conseil municipal en décembre 2024 afin d'atténuer la lourdeur des charges d'amortissements des biens du patrimoine administratif pour l'avenir. A cela s'ajoutent des charges de péréquation financière destinée aux communes moins aisées de Genève qui augmentent chaque année pour atteindre l'an dernier 6'874'833 F. Au niveau opérationnel, la gestion rigoureuse du budget par l'administration communale a permis de limiter la progression globale des charges.

S'agissant des revenus, le produit des impôts communaux est en forte baisse (- 9'372'539.58 F) pour s'établir à 15'872'790.35 F, rompant avec une tendance haussière sur les dernières années. Les premiers signaux d'alerte avaient été reçus de l'administration fiscale cantonale en toute fin 2024 et ont été confirmés en mars de cette année. Selon les informations en notre possession, il est à craindre que cette évolution se prolonge, obligeant notre Commune à une vigilance accrue. Il sied de préciser qu'il s'agit pour l'heure de prévisions et non de certitudes.

Ces résultats décevants ont heureusement été contrebalancés par les très bonnes performances boursières de notre portefeuille (10'029'145 F vs 1'500'00 F budgétés), ce qui permet d'obtenir le résultat positif mentionné au début de cette annexe.

Les investissements nets s'élèvent à 7'881'909.96 F. Il s'agit essentiellement de dépenses liées à l'amélioration des infrastructures publiques, telles que l'agrandissement de l'école et les aménagements extérieurs.




Pascal WASSMER
Maire



société fiduciaire d'expertise et de revision s.a.
genève

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels 2024
au Conseil municipal de la

Commune d'Anières

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la **Commune d'Anières**, comprenant le bilan au 31 décembre 2024, le compte de résultats, le compte des investissements, le tableau des flux de trésorerie et l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables, pour l'exercice clos à cette date.

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice clos au 31 décembre 2024 sont conformes à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application ainsi qu'au référentiel comptable MCH2.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application, à la recommandation d'audit 60 *Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux* (RA 60) ainsi qu'aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la Commune, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe aux magistrats communaux. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune conclusion d'audit sous quelque forme que ce soit sur ces informations.



Dans le cadre de notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités des magistrats communaux relatives aux comptes annuels

Les magistrats communaux sont responsables de l'établissement des comptes annuels conformément à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application. Ils sont en outre responsables des contrôles internes qu'ils jugent nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, les magistrats communaux sont responsables d'évaluer la capacité de la Commune à poursuivre son exploitation (going concern). Ils ont en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de cette dernière à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi sur l'administration des communes, à son règlement d'application, aux NA-CH ainsi qu'à la RA 60 permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi sur l'administration des communes, aux NA-CH et à la RA60, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- Nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne.
- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.
- nous évaluons la présentation dans son ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels, y compris les informations fournies dans les notes, et estimons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle à donner une présentation sincère.

Nous communiquons aux magistrats communaux, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

**Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires**

Conformément à l'article 71 al. 2 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes et à la norme suisse d'audit 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil de fondation.

En outre, nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Genève, le 30 avril 2025

Société fiduciaire d'expertise
et de revision SA



Signature électronique qualifiée - Droit suisse

Antoine Pierroz
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable



Signature électronique qualifiée - Droit suisse

Andrew Helaconde
Expert-réviseur agréé

Annexes :

Comptes annuels comprenant :

- Bilan
- Compte de résultat
- Compte des investissements
- Tableau des flux de trésorerie
- Annexes

COMPTES DE FONCTIONNEMENT

FINANCES COMMUNALES 2024

N° compte plan principal	Désignation du compte	Solde du compte 2023	Budget supplémentaires 2024	Crédits budgétaires 2024	Budget total 2024	Solde du compte 2024	Écart en francs 2024
0 ADMINISTRATION GÉNÉRALE							
	Total Charges	5'281'067.07	4'777'881.00	414'100.00	5'191'981.00	4'841'516.29	350'464.71
	Total Revenus	60'583.18	64'971.00	–	64'971.00	95'671.93	-30'700.93
01 CONSEIL MUNICIPAL ET EXÉCUTIF							
	Total Charges	408'886.90	435'982.00	–	435'982.00	437'629.49	-1'647.49
30	Charges de personnel	320'379.50	343'932.00	–	343'932.00	363'062.40	-19'130.40
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitations	88'507.40	92'050.00	–	92'050.00	74'567.09	17'482.91
02 SERVICES GÉNÉRAUX							
	Total Charges	4'872'180.17	4'341'899.00	414'100.00	4'755'999.00	4'403'886.80	352'112.20
	Total Revenus	60'583.18	64'971.00	–	64'971.00	95'671.93	-30'700.93
30	Charges de personnel	2'357'017.15	2'668'975.00	–	2'668'975.00	2'610'712.14	58'262.86
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitations	759'808.27	975'656.00	–	975'656.00	745'779.86	229'876.14
33	Amortissements du patrimoine administratif	563'411.00	563'847.00	–	563'847.00	515'932.00	47'915.00
34	Charges financières	2'212.25	1'700.00	–	1'700.00	1'956.30	-256.30
36	Charges de transfert	209'171.50	131'721.00	–	131'721.00	115'406.50	16'314.50
38	Charges extraordinaires	980'560.00	–	414'100.00	414'100.00	414'100.00	–
42	Taxes	24'988.25	30'000.00	–	30'000.00	58'788.05	-28'788.05
44	Revenus financiers	35'109.84	34'971.00	–	34'971.00	36'883.88	-1'912.88
46	Revenus de transfert	485.09	–	–	–	–	–
1 ORDRE ET SÉCURITÉ PUBLICS, DÉFENSE							
	Total Charges	779'556.82	847'238.00	–	847'238.00	808'684.62	38'553.38
	Total Revenus	39'642.80	31'000.00	–	31'000.00	29'575.00	1'425.00
11 SÉCURITÉ PUBLIQUE							
	Total Charges	286'696.40	322'157.00	–	322'157.00	296'749.55	25'407.45
	Total Revenus	21'855.35	25'000.00	–	25'000.00	25'900.00	-900.00
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitations	149'476.40	177'600.00	–	177'600.00	160'000.55	17'599.45
36	Charges de transfert	137'220.00	144'557.00	–	144'557.00	136'749.00	7'808.00
42	Taxes	21'855.35	25'000.00	–	25'000.00	25'900.00	-900.00



N° compte plan principal	Désignation du compte	Solde du compte 2023	Budget supplémentaires 2024	Crédits budgétaires supplémentaires 2024	Budget total 2024	Solde du compte 2024	Écart en francs 2024
14	QUESTIONS JURIDIQUES						
	Total Charges	43'872.00	56'486.00	–	56'486.00	47'497.60	8'988.40
	Total Revenus	5'390.00	6'000.00	–	6'000.00	3'675.00	2'325.00
36	Charges de transfert	43'872.00	56'486.00	–	56'486.00	47'497.60	8'988.40
42	Taxes	5'390.00	6'000.00	–	6'000.00	3'675.00	2'325.00
15	SERVICE DU FEU						
	Total Charges	423'911.80	440'433.00	–	440'433.00	437'158.79	3'274.21
30	Charges de personnel	97'022.80	86'170.00	–	86'170.00	93'687.05	-7'517.05
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitations	128'416.50	147'366.00		147'366.00	140'690.24	6'675.76
33	Amortissements du patrimoine administratif	38'334.00	38'334.00	–	38'334.00	37'320.00	1'014.00
34	Charges financières	476.50	1'100.00	–	1'100.00	476.50	623.50
36	Charges de transfert	159'662.00	167'463.00	–	167'463.00	164'985.00	2'478.00
16	DÉFENSE						
	Total Charges	25'076.62	28'162.00	–	28'162.00	27'278.68	883.32
	Total Revenus	12'397.45	–	–	–	–	–
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitations	7'802.30	9'805.00	–	9'805.00	9'285.05	519.95
36	Charges de transfert	17'274.32	18'357.00	–	18'357.00	17'993.63	363.37
46	Revenus de transfert	12'397.45	–	–	–	–	–
2	FORMATION						
	Total Charges	1'337'707.52	1'287'025.00	–	1'287'025.00	1'245'224.24	41'800.76
	Total Revenus	25'956.00	25'956.00	–	25'956.00	30'470.00	-4'514.00
21	SCOLARITÉ OBLIGATOIRE						
	Total Charges	1'337'707.52	1'287'025.00	–	1'287'025.00	1'245'224.24	41'800.76
	Total Revenus	25'956.00	25'956.00	–	25'956.00	30'470.00	-4'514.00
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitations	401'454.12	416'610.00	–	416'610.00	381'622.74	34'987.26
33	Amortissements du patrimoine administratif	486'653.00	487'431.00	–	487'431.00	480'618.00	6'813.00
36	Charges de transfert	371'141.85	382'984.00	–	382'984.00	382'983.50	0.50
38	Charges extraordinaires	78'458.55	–	–	–	–	–
42	Taxes	–	–	–	–	4'514.00	-4'514.00
46	Revenus de transfert	25'956.00	25'956.00	–	25'956.00	25'956.00	–
3	CULTURE, SPORT ET LOISIRS, ÉGLISES						
	Total Charges	819'378.62	935'659.00	9'500.00	945'159.00	856'430.10	88'728.90
	Total Revenus	18'375.00	8'000.00	–	8'000.00	7'076.60	923.40
32	CULTURE, AUTRES						
	Total Charges	357'381.80	334'352.00	9'500.00	343'852.00	332'494.76	11'357.24
	Total Revenus	1'089.00	1'000.00	–	1'000.00	679.10	320.90
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitations	231'379.80	199'000.00	9'500.00	208'500.00	186'875.76	21'624.24
36	Charges de transfert	126'002.00	135'352.00	–	135'352.00	145'619.00	-10'267.00



N° compte plan principal	Désignation du compte	Solde du compte 2023	Budget 2024	Crédits budgétaires supplémentaires 2024	Budget total 2024	Solde du compte 2024	Écart en francs 2024
42	Taxes	1'089.00	–	–	–	679.10	-679.10
46	Revenus de transfert	–	1'000.00	–	1'000.00	–	1'000.00
34	SPORTS ET LOISIRS						
	Total Charges	461'996.82	601'307.00	–	601'307.00	523'935.34	77'371.66
	Total Revenus	17'286.00	7'000.00	–	7'000.00	6'397.50	602.50
30	Charges de personnel	–	–	–	–	2'697.20	-2'697.20
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitations	243'575.92	423'350.00	–	423'350.00	306'346.64	117'003.36
33	Amortissements du patrimoine administratif	7'557.00	23'957.00	–	23'957.00	60'800.00	-36'843.00
36	Charges de transfert	157'969.35	154'000.00	–	154'000.00	154'091.50	-91.50
38	Charges extraordinaires	52'894.55	–	–	–	–	–
42	Taxes	11'646.00	–	–	–	937.50	-937.50
44	Revenus financiers	5'640.00	7'000.00	–	7'000.00	5'460.00	1'540.00
4	SANTÉ						
	Total Charges	28'269.10	29'450.00	–	29'450.00	33'794.13	-4'344.13
42	SOINS AMBULATOIRES						
	Total Charges	12'664.60	15'750.00	–	15'750.00	15'750.00	–
36	Charges de transfert	12'664.60	15'750.00	–	15'750.00	15'750.00	–
49	SANTÉ PUBLIQUE, NON MENTIONNÉ AILLEURS						
	Total Charges	15'604.50	13'700.00	–	13'700.00	18'044.13	-4'344.13
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitations	15'604.50	13'700.00	–	13'700.00	18'044.13	-4'344.13
5	SÉCURITÉ SOCIALE						
	Total Charges	2'177'448.43	2'302'390.00	–	2'302'390.00	2'195'190.76	107'199.24
	Total Revenus	129'841.59	59'206.00	–	59'206.00	112'558.03	-53'352.03
53	VIEILLESSE ET SURVIVANTS						
	Total Charges	32'083.90	2'689.00	–	2'689.00	2'673.20	15.80
30	Charges de personnel	32'083.90	2'689.00	–	2'689.00	2'673.20	15.80
54	FAMILLE ET JEUNESSE						
	Total Charges	1'662'519.28	1'839'740.00	–	1'839'740.00	1'650'704.72	189'035.28
	Total Revenus	129'841.59	59'206.00	–	59'206.00	112'558.03	-53'352.03
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitations	53'311.38	148'900.00	–	148'900.00	99'703.34	49'196.66
36	Charges de transfert	1'609'207.90	1'690'840.00	–	1'690'840.00	1'551'001.38	139'838.62
42	Taxes	23'958.59	–	–	–	39'162.03	-39'162.03
44	Revenus financiers	39'382.00	–	–	–	–	–
46	Revenus de transfert	66'501.00	59'206.00	–	59'206.00	73'396.00	-14'190.00
57	AIDE SOCIALE ET DOMAINE DE L'ASILE						
	Total Charges	71'890.90	137'961.00	–	137'961.00	155'990.09	-18'029.09
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitations	648.80	3'000.00	–	3'000.00	349.80	2'650.20
36	Charges de transfert	71'242.10	134'961.00	–	134'961.00	155'640.29	-20'679.29



N° compte plan principal	Désignation du compte	Solde du compte 2023	Budget 2024	Crédits budgétaires supplémentaires 2024	Budget total 2024	Solde du compte 2024	Écart en francs 2024
59	DOMAINE SOCIAL, NON MENTIONNÉ AILLEURS						
	Total Charges	410'954.35	322'000.00	–	322'000.00	385'822.75	-63'822.75
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitations	1'472.00	2'000.00	–	2'000.00	1'040.00	960.00
36	Charges de transfert	409'482.35	320'000.00	–	320'000.00	384'782.75	-64'782.75
6	TRANSPORTS						
	Total Charges	3'521'684.21	2'167'551.00	762'801.76	2'930'352.76	2'569'933.11	360'419.65
	Total Revenus	265'603.22	294'920.00	–	294'920.00	351'727.12	-56'807.12
61	CIRCULATION ROUTIÈRE						
	Total Charges	2'966'795.12	1'599'071.00	762'801.76	2'361'872.76	2'035'804.46	326'068.30
	Total Revenus	38'278.97	70'000.00	–	70'000.00	109'934.97	-39'934.97
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitations	249'517.52	334'700.00	30'000.00	364'700.00	432'903.15	-68'203.15
33	Amortissements du patrimoine administratif	867'540.00	1'246'371.00	–	1'246'371.00	852'748.00	393'623.00
34	Charges financières	5'720.60	6'000.00	–	6'000.00	5'685.40	314.60
36	Charges de transfert	11'623.00	12'000.00	–	12'000.00	11'666.15	333.85
38	Charges extraordinaires	1'832'394.00	–	732'801.76	732'801.76	732'801.76	–
42	Taxes	1'591.10	70'000.00	–	70'000.00	63'000.00	7'000.00
43	Revenus divers	793.97	–	–	–	4'684.37	-4'684.37
44	Revenus financiers	4'360.30	–	–	–	28'178.30	-28'178.30
46	Revenus de transfert	31'533.60	–	–	–	14'072.30	-14'072.30
62	TRANSPORTS PUBLICS						
	Total Charges	154'658.00	113'324.00	–	113'324.00	133'431.10	-20'107.10
	Total Revenus	29'832.80	15'600.00	–	15'600.00	15'738.08	-138.08
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitations	72'567.00	44'500.00	–	44'500.00	43'565.10	934.90
33	Amortissements du patrimoine administratif	–	–	–	–	8'334.00	-8'334.00
36	Charges de transfert	82'091.00	68'824.00	–	68'824.00	81'532.00	-12'708.00
42	Taxes	24'224.00	9'000.00	–	9'000.00	9'586.13	-586.13
43	Revenus divers	8.80	–	–	–	–	–
46	Revenus de transfert	5'600.00	6'600.00	–	6'600.00	6'151.95	448.05
64	TÉLÉCOMMUNICATIONS						
	Total Charges	400'231.09	455'156.00	–	455'156.00	400'697.55	54'458.45
	Total Revenus	197'491.45	209'320.00	–	209'320.00	226'054.07	-16'734.07
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitations	136'975.09	191'900.00	–	191'900.00	137'441.55	54'458.45
33	Amortissements du patrimoine administratif	263'256.00	263'256.00	–	263'256.00	263'256.00	–
7	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE						
	Total Charges	3'182'610.12	1'556'542.00	3'523'700.85	5'080'242.85	3'945'986.23	1'134'256.62
	Total Revenus	272'633.40	267'700.00	267'700.00	335'320.45	67'620.45	-2'297.40
71	APPROVISIONNEMENT EN EAU						
	Total Charges	8'404.40	21'000.00	–	21'000.00	21'587.88	-587
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitations	8'404.40	21'000.00	–	21'000.00	21'587.88	-587.88



N° compte plan principal	Désignation du compte	Solde du compte 2023	Budget 2024	Crédits budgétaires supplémentaires 2024	Budget total 2024	Solde du compte 2024	Écart en francs 2024
72	TRAITEMENT DES EAUX USÉES						
	Total Charges	393'330.90	412'816.00	3'323'400.85	3'736'216.85	3'065'740.74	670'476.11
	Total Revenus	243'897.80	244'000.00	-	244'000.00	307'330.10	-63'330.10
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitations	23'961.90	15'000.00	-	15'000.00	105'673.94	-90'673.94
33	Amortissements du patrimoine administratif	381'229.00	397'816.00	-	397'816.00	213'869.00	183'947.00
38	Charges extraordinaires	1'988'140.00	-	3'323'400.85	3'323'400.85	2'746'197.80	577'203.05
46	Revenus de transfert	243'897.80	244'000.00	-	244'000.00	307'330.10	-63'330.10
73	GESTION DES DÉCHETS						
	Total Charges	642'387.09	643'686.00	-	643'686.00	688'710.13	-45'024.13
	Total Revenus	21'885.60	21'700.00	-	21'700.00	24'090.35	-2'390.35
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitations	601'240.09	602'531.00	-	602'531.00	632'374.63	-29'843.63
33	Amortissements du patrimoine administratif	40'684.00	40'684.00	-	40'684.00	45'105.00	-4'421.00
36	Charges de transfert	463.00	471.00	-	471.00	11'230.50	-10'759.50
42	Taxes	6'171.60	9'500.00	-	9'500.00	6'836.85	2'663.15
46	Revenus de transfert	15'714.00	12'200.00	-	12'200.00	17'253.50	-5'053.50
76	LUTTE CONTRE LA POLLUTION DE L'ENVIRONNEMENT						
	Total Charges			160'000.00	160'000.00	51'317.75	108'682.25
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitations	-	-	-	-	30'417.05	-30'417.05
36	Charges de transfert	-	-	160'000.00	160'000.00	20'900.70	139'099.30
77	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT, AUTRES						
	Total Charges	37'246.40	106'040.00	-	106'040.00	39'033.05	67'006.95
	Total Revenus	6'850.00	2'000.00	-	2'000.00	3'900.00	-1'900.00
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitations	18'646.40	86'040.00	-	86'040.00	30'933.05	55'106.95
36	Charges de transfert	18'600.00	20'000.00	-	20'000.00	8'100.00	11'900.00
42	Taxes	2'850.00	2'000.00	-	2'000.00	3'900.00	-1'900.00
46	Revenus de transfert	4'000.00	-	-	-	-	-
79	AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE						
	Total Charges	101'241.33	373'000.00	40'300.00	413'300.00	79'596.68	333'703.32
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitations	55'096.33	37'000.00	40'300.00	77'300.00	33'451.68	43'848.32
33	Amortissements du patrimoine administratif	46'145.00	336'000.00	-	336'000.00	46'145.00	289'855.00
8	ÉCONOMIE PUBLIQUE						
	Total Revenus	157'439.35	141'000.00	-	141'000.00	166'961.21	-25'961.21
86	BANQUES ET ASSURANCES						
	Total Revenus	20'339.00	16'000.00	-	16'000.00	24'037.00	-8'037.00
44	Revenus financiers	20'339.00	16'000.00	-	16'000.00	24'037.00	-8'037.00
87	COMBUSTIBLES ET ÉNERGIE						
	Total Revenus	137'100.35	125'000.00	-	125'000.00	142'924.21	-17'924.21
44	Revenus financiers	137'100.35	125'000.00	-	125'000.00	142'924.21	-17'924.21



N° compte plan principal	Désignation du compte	Solde du compte 2023	Budget 2024	Crédits budgétaires supplémentaires 2024	Budget total 2024	Solde du compte 2024	Écart en francs 2024
9 FINANCES ET IMPÔTS							
	Total Charges	10'828'941.34	9'050'036.00	–	9'050'036.00	8'901'142.83	148'893.17
	Total Revenus	34'636'404.14	22'121'887.00	–	22'121'887.00	29'886'531.35	-7'764'644.35
91 IMPÔTS							
	Total Charges	2'047'708.22	560'000.00	–	560'000.00	-866'053.82	1'426'053.82
	Total Revenus	25'276'782.36	18'654'297.00	–	18'654'297.00	15'879'420.04	2'774'876.96
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitations	1'308'547.65	–	–	–	1'365'093.85-	1'365'093.85
36	Charges de transfert	739'160.57	560'000.00	–	560'000.00	499'040.03	60'959.97
40	Revenus fiscaux	25'245'329.93	18'653'764.00	–	18'653'764.00	15'872'790.35	2'780'973.65
42	Taxes	1'763.02	–	–	–	6'091.08	-6'091.08
46	Revenus de transfert	29'689.41	533.00	–	533.00	538.61	-5.61
92 CONVENTIONS FISCALES							
	Total Charges	71'566.66	69'249.00	–	69'249.00	83'821.09	-14'572.09
36	Charges de transfert	71'566.66	69'249.00	–	69'249.00	83'821.09	-14'572.09
93 PÉRÉQUATION FINANCIÈRE ET COMPENSATION DES CHARGES							
	Total Charges	4'906'781.00	6'874'883.00	–	6'874'883.00	6'874'883.00	–
36	Charges de transfert	4'906'781.00	6'874'883.00	–	6'874'883.00	6'874'883.00	–
96 ADMINISTRATION DE LA FORTUNE ET DE LA DETTE							
	Total Charges	3'802'885.46	1'545'904.00	–	1'545'904.00	2'808'492.56	-1'262'588.56
	Total Revenus	9'358'400.48	3'467'590.00	–	3'467'590.00	14'005'832.91	-10'538'242.91
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitations		415'000.00	–	415'000.00	19'674.20	395'325.80
34	Charges financières	3'802'885.46	1'130'904.00	–	1'130'904.00	2'788'818.36	-1'657'914.36
44	Revenus financiers	9'358'400.48	3'467'590.00	–	3'467'590.00	14'005'832.91	-10'538'242.91
97 REDISTRIBUTIONS							
	Total Revenus	1'221.30	–	–	–	1'278.40	-1'278.40
		–	–	–	–	–	–
46	Revenus de transfert	1'221.30	–	–	–	1'278.40	-1'278.40
TOTAL GÉNÉRAL							
	Total Charges	27'956'663.23	22'953'772.00	4'710'102.61	27'663'874.61	25'397'902.31	2'265'972.30
	Total Revenus	35'606'478.68	23'014'640.00		23'014'640.00	31'015'891.69	-8'001'251.69
	EXCÉDENT / PERTE	7'649'815.45	-60'868.00	4'710'102.61	-4'649'234.61	5'617'989.38	10'267'223.99

TABLEAUX FINANCIERS ET RAPPORT

FINANCES COMMUNALES 2024

COMMISSION « FINANCES », EXTRAIT DU RAPPORT DE LA SÉANCE
DU 13 MAI 2025

ÉTUDE DES COMPTES DE LA COMMUNE POUR L'EXERCICE 2024

PRÉSENT-E-S

M. Alexandre SOUCAS
Président

Mme Stéphanie BARON LEVRAT
Remplace M. MUSY

Mme Meret BLANC-ODERMATT
Vice-Présidente

M. Pierre-Yves DECHEVRENS

M. Yves GUBELMANN

M. Jean-Luc RICHARDET

M. Giuseppe RICCIUTI

M. Onur VON BURG

M. Eric WEHRLI

Mme Claire THIBAULT-BULLIARD
Auditrice

Mme Marie CHAVAZ
Comptable

Mme Alexandra DERUAZ
Secrétaire générale

Mme Claudine HENTSCH
Adjointe

M. Pascal PECAUT
Adjoint

M. Pascal WASSMER
Maire

EXCUSÉ

M. Guy MUSY Remplacé par Mme BARON LEVRAT

ÉTUDE DES COMPTES DE LA COMMUNE D'ANIÈRES — EXERCICE 2024

La commission des finances a procédé, conformément au mandat qui lui a été confié par le Conseil municipal, à la vérification des comptes de la Commune pour l'Exercice 2024, ainsi qu'à l'examen détaillé du bilan et des comptes annexes (investissements, amortissements).



COMPTES DE FONCTIONNEMENT

Le résultat des comptes de fonctionnement au 31.12.2024 est le suivant :

Charges	25'397'902.31 CHF	Revenus	31'015'891.69 CHF
Bénéfice	5'617'989.38 CHF		-
TOTAL	31'015'891.69 CHF		31'015'891.69 CHF

LA PÉRÉQUATION

La péréquation fonctionne de la manière suivante :

- › **La péréquation financière intercommunale sur les personnes physiques**
Répartition des impôts entre commune de domicile et commune de travail (basée sur la capacité financière).
- › **La péréquation financière intercommunale et le développement de l'intercommunalité**
Transfert des ressources des communes à fort potentiel vers celles à faibles potentiel de ressources.

› **Le fonds intercommunal**

Il sert au financement des investissements et dépenses de fonctionnement relatifs à des prestations de caractère intercommunal ou des prestations incombant à l'ensemble des communes.

Il sert également à la prise en charge des intérêts des emprunts contractés par les communes les moins favorisées pour le financement de leurs équipements.

Le calcul de la péréquation se base, entre autres, sur :

- › **Les revenus par rapport au nombre d'habitants.**
- › **Les revenus par rapport au nombre d'élèves des écoles communales.**
- › **Les revenus par rapport à l'importance du domaine public à charge des communes.**
- › **Le taux des centimes additionnels (Anières : 31).**

Au 31 décembre 2024, le montant comptabilisé pour l'année 2024 s'élève à **6'874'883.00 CHF**.

LES INVESTISSEMENTS

Il a été réalisé sur l'Exercice 2024 des dépenses d'investissements pour un montant total de **8'051'563.41 F**.

0290 – IMMEUBLES ADMINISTRATIFS

FIDU	416'200.00 F
Concept énergétique territorial	33'517.80 F
Rénovation de la mairie et la poste	211'892.84 F
Bâtiment provisoire mairie-école	437.80 F

1500 – SERVICE DU FEU

Rénovation de la caserne	18'748.70 F
--------------------------	-------------

2170 – BÂTIMENTS SCOLAIRES

Agrandissement de l'école	1'685'413.21 F
---------------------------	----------------

3410 – SPORT

Zone sportive au Chemin des Ambys	1'251'222.95 F
Rénovation des terrains du TCA	228'566.80 F

6150 – ROUTES COMMUNALES

Modération de trafic	26'745.64 F
Zone 30km/h Ch. des Avallons	232'931.70 F
Aménagements extérieurs	2'664'486.26 F
Parking souterrain de la Côte d'Or	820'490.49 F
Politique de stationnement	110'629.84 F

6220 – TRAFIC RÉGIONAL ET D'AGGLOMÉRATION

Quais des arrêts de bus communaux	230'626.85 F
-----------------------------------	--------------

6400 – TÉLÉCOMMUNICATIONS

Fibre optique	96'089.70 F
---------------	-------------

7201 – TRAITEMENT DES EAUX USÉES

Séparatif RC HE	-35'978.91 F
-----------------	--------------

7206 – ASSAINISSEMENT DES EAUX

Réfection du collecteur du Nant d'Aisy	3'000.45 F
--	------------

7301 – GESTION DES DÉCHETS

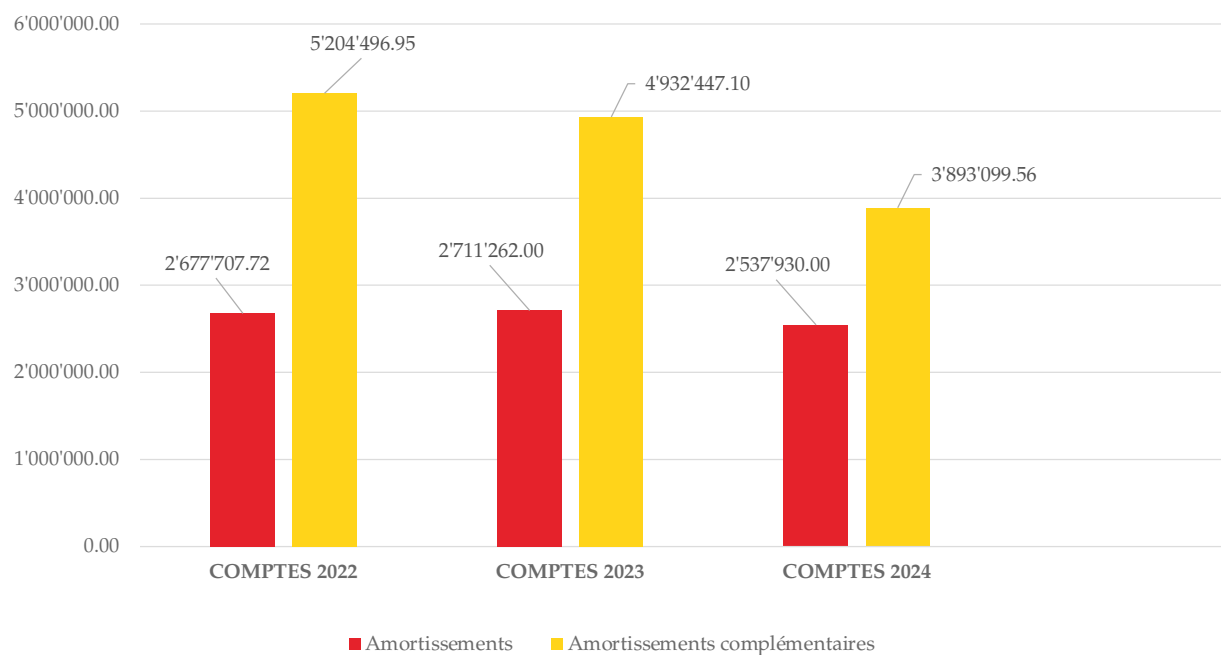
Création d'éco point	12'328.94 F
Collecte des déchets de cuisine	44'212.35 F



LES AMORTISSEMENTS PLANIFIÉS POUR 2024

Le montant des amortissements ordinaires s'élève à **2'537'930.00 F**.
Les amortissements complémentaires s'élèvent à **3'893'099.56 F**,
ce qui donne un total de **6'431'029.56 F**.

Années 2022, 2023, 2024



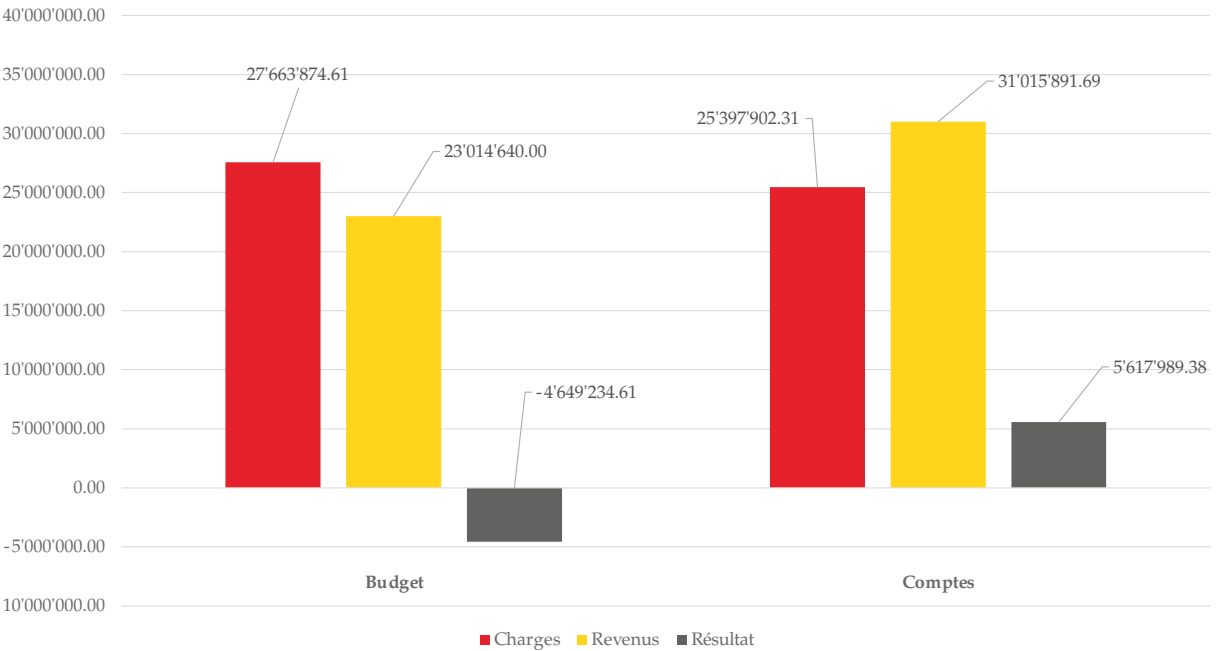


COMPARATIF BUDGET-COMPTES

Récapitulation générale	BUDGET 2024 (YC BUDGETS SUPPLÉMENTAIRES)		COMPTES 2024	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus
Administration générale	5'191'981.00	64'971.00	4'841'516.29	95'671.93
Ordre et sécurité publics, défense	847'238.00	31'000.00	808'684.62	29'575.00
Formation	1'287'025.00	25'956.00	1'245'224.24	30'470.00
Culture, sport et loisirs	945'159.00	8'000.00	856'430.10	7'076.60
Santé	29'450.00	–	33'794.13	–
Sécurité sociale	2'302'390.00	59'206.00	2'195'190.76	112'558.03
Transports	2'930'352.76	294'920.00	2'569'933.11	351'727.12
Protection de l'environnement et aménagement du territoire	5'080'242.85	267'700.00	3'945'986.23	335'320.45
Économie publique	–	141'000.00	–	166'961.21
Finances et impôts	9'050'036.00	22'121'887.00	8'901'142.83	29'886'531.35
TOTAUX	27'663'874.61	23'014'640.00	25'397'902.31	31'015'891.69
RÉSULTAT	-4'649'234.61		5'617'989.38	

Résultat des comptes 2024

Charges	25'397'902.31
Revenus	31'015'891.69
Bénéfice	5'617'989.38



IMPRESSUM

ÉDITÉ PAR

Commune d'Anières
Route de la Côte-d'Or 1
1247 Anières
T +41 22 751 11 45
www.anieres.ch
info@anieres.ch

CONCEPTION ET RÉDACTION

Salwa El Sheikh

RÉALISATION

S agence

PHOTOS

Couverture: Olivier Riethauser

Page 2: Olivier Riethauser

Pages 4-5: Olivier Riethauser

Pages 54-55: Olivier Riethauser

IMPRESSION

ATAR SA

Tiré à 70 exemplaires

Imprimé sur papier offset 100 gr certifié FSC



Route de la Côte-d'Or 1
CH – 1247 Anières
T +41 22 751 11 45
info@anieres.ch

ANIERES.CH

